

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(86^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

4^e séance du mardi 29 juin 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2733).
2. **Organisation de la discussion budgétaire du projet de loi de finances pour 1994** (p. 2733).
3. **Rappels au règlement** (p. 2733).
MM. Augustin Bonrepaux, le président, Didier Migaud.
Suspension et reprise de la séance (p. 2734).
4. **Privatisation.** - Suite de la discussion d'un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 2734).
EXCEPTION D'IRRECEVABILITE (p. 2734)
Exception d'irrecevabilité de M. Bocquet : MM. Alain Bocquet, le président, Xavier de Roux, rapporteur pour avis de la commission des lois.
Rappels au règlement (p. 2758)
MM. Augustin Bonrepaux, le président Didier Migaud, Jean-Pierre Brard.
Suspension et reprise de la séance (p. 2760)
Rappel au règlement (p. 2760)
MM. Jean-Pierre Brard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2760)

Rappels au règlement (p. 2760)

MM. Augustin Bonrepaux, le président, Jean-Pierre Brard.

Exception d'irrecevabilité (suite) (p. 2761)

MM. Charles de Courson, le président, Augustin Bonrepaux.

Rappel au règlement (p. 2765)

MM. Alain Bocquet, le président, Charles de Courson.

Exception d'irrecevabilité (suite) (p. 2766)

Rejet, par scrutin, de l'exception d'irrecevabilité.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Fait personnel** (p. 2766).

MM. Patrick Devedjian, Alain Bocquet, Henri Emmanuelli, Guy Hermier.

6. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 2767).

7. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 2767).

8. **Ordre du jour** (p. 2767).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 30 juin, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du projet de privatisation.

Demain, mercredi 30 juin, à dix heures trente :

Suite du projet de privatisation.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Allocution de M. le président ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite du projet de privatisation.

2

ORGANISATION DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'É FINANCES POUR 1994

M. le président. La conférence des présidents a arrêté les modalités de la discussion du projet de loi de finances pour 1994 qui aura lieu du mardi 12 octobre au mercredi 17 novembre 1993, conformément au calendrier qui sera annexé au compte rendu de la présente séance.

La conférence a organisé sur quatre-vingt-quatorze heures la discussion des fascicules budgétaires, soit vingt-deux heures pour les commissions, cinquante-deux heures pour les groupes et vingt heures pour les interventions d'ordre général du Gouvernement.

Les différentes discussions se dérouleront en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et aux réponses du Gouvernement.

La liste des différentes discussions sera établie par la commission des finances au début du mois de septembre.

Le Gouvernement, les commissions et les groupes devront faire connaître pour le 23 septembre la répartition de leur temps de parole entre ces discussions.

3

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Augustin Bonrepaux. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 92, dont le premier alinéa dispose : « Les dispositions de l'article 40 de la Constitution peuvent être opposées à tout moment aux propositions, rapports et amendements par le Gouvernement ou par tout député. »

Je suppose que cette disposition s'applique avant que les textes ne soient votés.

Or j'ai reçu, à ma surprise, et j'aimerais bien comprendre, une convocation du bureau de la commission des finances pour délibérer, demain, sur la recevabilité au regard de l'article 40 de la Constitution, de quatre propositions de loi tendant à autoriser les collectivités territoriales à financer les investissements des établissements d'enseignement sous contrat et du rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur ces quatre propositions de loi. Il est vrai que cette convocation fait suite à une demande de M. le président de l'Assemblée nationale qui, saisi le 26 juin dernier par notre collègue Jean Glavany, a demandé que le bureau de la commission des finances se prononce, en application de l'article 92 du règlement, sur la recevabilité au regard de l'article 40 des propositions de loi que je viens de citer.

Ce qui me surprend quelque peu, c'est que l'Assemblée a déjà délibéré sur ces propositions le 26 juin. Le règlement ne devait pas permettre que l'on délibérât sur ces textes s'ils n'étaient pas conformes à l'article 40. Je ne comprends donc pas que, demain, nous soyons amenés à nous demander si les textes que l'Assemblée a examinés la semaine dernière ne tombaient pas sous le coup de cet article.

Cela me conduit à répéter, monsieur le président, ce que je ne cesse de dire depuis hier : il y a un certain dysfonctionnement dans cette assemblée !

Mme Elisabeth Hubert. C'est vous qui dysfonctionnez !

M. Augustin Bonrepaux. Je ne sais pas si cela vient de la crainte que vous pouvez avoir, mesdames, messieurs de la majorité, de ne pas voir adopter des textes que vous soutenez ou de l'échec de la politique que vous appliquez depuis trois mois.

Mme Elisabeth Hubert. Un peu de pudeur, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Quoi qu'il en soit, je constate une certaine précipitation, en tout cas un contresens complet !

Monsieur le président, je ne sais pas si vous pouvez interpréter, expliquer le règlement. Pour ma part je m'y perds. Je souhaite donc avoir des éclaircissements.

M. le président. Monsieur Bonrepaux, je ne vais ni interpréter ni expliquer le règlement.

Sans vouloir encourir le même reproche que celui qui a été adressé à ma collègue Mme Nicole Catala, je rappellerai que l'Assemblée a examiné au cours du week-end dernier une proposition de loi portant sur le même sujet de M. Bourg-Broc. Quatre autres propositions de loi avaient été retirées de l'ordre du jour, et c'est la cinquième que l'Assemblée a discutée, puis adoptée. Ces quatre propositions de loi seront examinées par le bureau de la commission des finances qui en étudiera la recevabilité.

M. Augustin Bonrepaux. Vous ne pouvez pas me répondre cela !

M. René Carpentier. La cinquième proposition de loi a été déposée en catimini !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur Bonrepaux, vous avez terminé votre rappel au règlement et vous avez eu l'explication de la présidence.

La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 58 et 88.

La conférence des présidents s'est réunie tout à l'heure. Mais a-t-elle été saisie de la question que nous avons posée depuis hier à plusieurs reprises au sujet de l'application par notre assemblée de l'article 88 du règlement ?

Je me permettrai de rappeler les termes de la première phrase de son premier alinéa : « Le jour de la séance à laquelle est inscrit l'examen d'un projet ou d'une proposition, la commission saisie au fond se réunit pour examiner les amendements déposés. »

Or, hier, la commission des finances s'est réunie pour examiner les amendements au projet de loi inscrit ce soir à notre ordre du jour. Elle n'a retenu que des amendements émanant des députés de la majorité actuelle de l'Assemblée nationale, écartant systématiquement tous les amendements émanant des groupes socialiste et communiste. Je souhaiterais savoir, monsieur le président, si la commission des finances se réunira de nouveau avant que nous ne poursuivions la discussion sur ce texte.

Je m'étonne par ailleurs que, tout au long de cette journée, nous ayons, à la demande du Gouvernement, examiné un texte qui était la conséquence d'un autre texte qui n'est pas encore définitivement adopté par le Parlement.

M. le président. Monsieur Migaud...

M. Didier Migaud. Je n'ai pas fini mon rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Concluez et laissez la présidence vous répondre.

M. Didier Migaud. Vous pourriez me répondre également sur le point que je vais maintenant évoquer.

M. le président. Nous en sommes donc à un troisième rappel au règlement !

M. Didier Migaud. Une dépêche de l'AFP vient de tomber. En la lisant, j'ai appris que le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale...

M. Alain Bocquet. Qui n'est même pas là !

M. Didier Migaud. ... qui refuse que nos amendements soient discutés en commission, demande au Gouvernement - lui un parlementaire ! - d'appliquer l'article 49-3, alinéa 3 de la Constitution pour faire face, dit-il, à l'obstruction...

M. le président. Monsieur Migaud...

M. Didier Migaud. ... alors que, depuis hier...

M. le président. Monsieur Migaud, j'ai pris bonne note de votre rappel au règlement !

M. Didier Migaud. ... nous souhaitons faire tout simplement notre travail de député, dans le respect du règlement de l'Assemblée nationale.

Aussi, monsieur le président, je demande au nom du groupe socialiste une suspension de séance pour que celui-ci puisse se réunir...

M. le président. Monsieur Migaud...

M. Didier Migaud. ... suite à la déclaration du président de la commission des finances, qui est tout à fait inadmissible. Je sollicite une suspension d'une heure.

Mme Elisabeth Hubert. Il vous faut au moins ça !

M. Alain Bocquet. Elle est de droit !

M. le président. Monsieur Migaud, je vous rappellerai d'abord que le président de votre groupe siège à la conférence des présidents et que celle-ci n'a pas abordé le point que vous évoquez.

M. Didier Migaud. C'est dommage !

M. le président. Votre président de groupe pourra vous en donner confirmation.

Je vous rappellerai ensuite que le président Jacques Barrot a répondu à plusieurs reprises à vos questions, qui en fait n'en sont pas.

Cela dit, vous avez demandé une suspension de séance et vous disposez d'une délégation de votre président de groupe. Je vais donc suspendre la séance, pour quelques minutes.

Mme Elisabeth Hubert. Voilà un bon président !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante, est reprise à vingt et une heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

4

PRIVATISATION

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (n^{os} 345, 392).

Exception d'irrecevabilité

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste et apparenté soulèvent une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Augustin Bonrepaux. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Je suis désolé, cher collègue, mais j'ai déjà donné la parole à M. Bocquet. Vous ferez votre rappel au règlement après son intervention.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mes chers collègues, avant de

commencer mon propos, permettez-moi de lire la lettre solennelle que les députés communistes ont adressée à M. le Président de la République cet après-midi.

Mme Elisabeth Hubert. Il va être étonné de recevoir une lettre de votre part !

M. Augustin Bonrepaux. Vous faites de l'obstruction, madame Hubert ?

M. Alain Bocquet. « Monsieur le président, l'Assemblée nationale vient de commencer la discussion du projet de loi sur la privatisation. Il s'agit d'un texte d'une extrême importance qui conditionne l'avenir du pays et son indépendance. Il ne saurait donc, sans méconnaître la démocratie, être discuté dans la précipitation.

« Or, le Gouvernement n'a consulté ni les directions des vingt et une entreprises concernées, ni les comités d'entreprises ou les organisations syndicales représentatives, ni les élus locaux, départementaux ou régionaux concernés. Les commissions permanentes de l'Assemblée nationale n'ont procédé de leur côté à aucune audition.

« Un débat bâclé à l'Assemblée nationale est d'autant moins acceptable que la vente sans limite à des sociétés étrangères du patrimoine national que prévoit le projet mettrait directement en cause la souveraineté de la France et la garantie d'une défense indépendante.

« Les entreprises nationales répondent au programme du Conseil national de la Résistance qui se prononçait pour "l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie, ... pour le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun".

« Les nationalisations de la Libération et celles de 1982 constituent une originalité française. Les services publics sont indispensables au bien-être de la population.

« Loin d'être obsolète, dans la guerre économique acharnée qui se livre au plan mondial et qui multiplie les délocalisations, un secteur nationalisé étendu trouve une justification nouvelle. Les entreprises nationales sont plus que jamais indispensables pour produire français, protéger nos industries contre les décisions de casse de la Communauté économique européenne et développer nos capacités de production dans une cohérence qui exclut l'étatisme comme le protectionnisme, mais au contraire pour démocratiser l'économie et coopérer avec les autres pays dans l'intérêt mutuel. D'autre part, le million de salariés des entreprises nationales touchés par les privatisations verraient leur statut menacé.

« Les députés communistes sont, quant à eux, déterminés à agir avec les salariés pour empêcher la casse de cet atout majeur pour la maîtrise du développement national. Sa mise en valeur par un effort sans précédent de démocratie contribuerait à une politique économique radicalement différente de celle d'aujourd'hui pour répondre aux besoins de croissance, d'emploi et de justice sociale.

« Quoi qu'on puisse penser du projet de loi, le respect de la démocratie pluraliste dans ce débat est indispensable.

« Or, le Parlement ne pourra achever le débat et voter sur le projet de loi de privatisation au cours de la session ordinaire qui se termine le 30 juin. Il ne peut être discuté à la sauvette. »

M. René Carpentier. Très bien !

M. Alain Bocquet. « C'est pourquoi, les sessions extraordinaires étant, aux termes de l'article 30 de la Constitution, ouvertes par décret du Président de la République, je vous demande, au nom des députés communistes, que ce débat majeur soit renvoyé à la prochaine session ordinaire du Par-

lement à l'automne prochain. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Thomas. C'est une plaisanterie !

Mme Elisabeth Hubert. Pourquoi n'aurait-il pas lieu en session extraordinaire !

M. Alain Bocquet. « D'ici là un vaste débat national serait particulièrement utile sur cette question primordiale pour l'avenir économique et social de notre pays. »

M. André Gérin. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. « Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération. »

Voilà la lettre que nous avons remise cet après-midi à M. le Président de la République. J'en viens à mon propos.

Mme Elisabeth Hubert et M. Francisque Perrut. Et la réponse ?

M. Alain Bocquet. Je ne suis pas le secrétaire du Président de la République !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. « Ni nous, ni notre entreprise, ni la France ne sont à vendre, de quel droit le Gouvernement et la droite s'apprentent-ils à nous livrer à des capitalistes étrangers, sans même nous avoir consultés ! » (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Elisabeth Hubert. Au secours, la droite revient !

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y a que la vérité qui fait mal !

M. Alain Bocquet. Ainsi s'exprimait l'un des 250 représentants des vingt et un groupes publics que nous avons, nous groupe communiste, pris démocratiquement soin de réunir jeudi dernier et d'écouter à la veille de ce débat parlementaire relatif aux privatisations.

Mme Elisabeth Hubert. Et les élections, c'était pour les chiens ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe communiste.)

M. Alain Bocquet. J'y viendrai !

M. le président. Madame Hubert vous n'avez pas la parole. Laissez M. Bocquet terminer son intervention de deux heures et demie ! (*Rires.*)

M. Alain Bocquet. Ces représentants, monsieur le ministre, sont les premiers concernés et ni votre gouvernement ni les commissions de l'Assemblée n'ont daigné les entendre. Vous traitez d'un mépris hautain et vous ignorez totalement ceux qui, avant tout, ont leur mot à dire quant à l'avenir de ces entreprises nationales. Je veux parler des salariés, des ouvriers, des employés, des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des directeurs d'entreprise, des comités d'entreprise, des syndicats, des élus des villes, départements et régions concernés.

Drôle de démocratie, que cette autocratie balladurienne. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Bravo !

M. Alain Bocquet. Quand il s'agit de l'avenir industriel de la France, de l'indépendance économique de notre pays et de l'emploi pour notre peuple et notre jeunesse, une telle attitude est inacceptable.

M. Jean-Claude Thomas. Lisez moins vite ! Sinon, vous ne tiendrez pas deux heures !

M. Alain Bocquet. De quel droit, en effet, vous, qui ne représentez que 29 p. 100 des électeurs inscrits (*exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. René Carpentier. Voilà une vérité !

M. Francisque Perrut. Et vous, combien ?

M. Alain Bocquet. ... allez-vous, sans concertation aucune, engager à la hâte, en fin session, l'avenir des atouts dont dispose la France avec ces vingt et un groupes nationalisés ?

Votre précipitation est d'autant plus suspecte que le Premier ministre en personne a été obligé de préciser samedi à Toulouse, devant la protestation qui monte là-bas contre la privatisation de l'Aérospatiale : « La privatisation de l'Aérospatiale n'est pas pour aujourd'hui, ni pour demain », précisant que cette affaire ne se fera « ni en 1994 ni en 1995 ».

M. René Carpentier. C'est la peur qui les gagne !

M. Alain Bocquet. Alors pourquoi ne pas prendre tout le temps nécessaire pour consulter les salariés, les élus concernés, dans un grand débat national et donc de reporter, l'examen de ce projet de loi à la session ordinaire de l'automne prochain ? Sans doute craignez-vous la montée du mécontentement face à votre politique d'abandon national, de liquidation industrielle.

M. Jean-Claude Lefort. Ils ont peur !

M. Alain Bocquet. C'est d'ailleurs pourquoi on dit que vous utiliseriez le 49-3 pour imposer au pas de charge cette loi scélérate.

M. André Gérin. Scandaleux !

M. Alain Bocquet. J'ai la conviction que si l'on consultait chacun du million de salariés des entreprises privatisables, c'est à une très grande majorité qu'ils diraient « non » à la privatisation. Et ils auraient mille fois raison.

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. Eric Duboc. Ils ont voté !

M. Alain Bocquet. Je vous ai répondu : vous représentez ici 29 p. 100 des inscrits ! Pour assurer le redressement de la France, l'atout des nationalisations est un atout maître.

M. André Gérin. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. Notre pays est en récession. Le recul de la croissance sera d'environ 1 p. 100 pour l'année 1993, au bas mot. La situation de l'emploi se dégrade de jour en jour. Le ministre du travail lui-même, M. Giraud, a dû reconnaître qu'il y aurait 350 000 chômeurs de plus d'ici à la fin de l'année. Ces chiffres ne suffisent pas à mesurer la détresse, les drames et les gâchis humains que la crise provoque.

Si la situation est très grave, elle n'est pas fatale. Elle est la conséquence directe de choix politiques qui ont, de plan d'austérité en plan de rigueur,...

M. Christian Daniel. Depuis douze ans !

M. Alain Bocquet. Tout à fait et j'y reviendrai !

... par une financiarisation et une déréglementation à outrance, plongé notre économie dans l'ornière.

Cette crise appelle des solutions inédites.

Le Gouvernement, après avoir ponctionné le pouvoir d'achat des ménages pour financer les avantages fiscaux accordés au patronat et les conséquences financières du chômage sur les comptes de la sécurité sociale, après s'être amputé de la Banque de France, propose maintenant de liquider les biens de la nation.

M. André Gérin. C'est la vente aux enchères !

M. Alain Bocquet. Les entreprises les plus performantes de notre économie, les plus prestigieuses de la nation, sont mises en vente et ouvertes sans réserve aux appétits des capitaux étrangers. En privatisant vingt et une entreprises, c'est

une braderie de plus de 300 milliards de francs des secteurs clés de l'économie du pays que le Gouvernement s'apprête à opérer.

Le Gouvernement s'en prend aussi bien aux nationalisations de 1982 qu'à celles issues de la Libération dont le programme du Comité national de la Résistance, élaboré par les forces vives de la nation, il y a cinquante ans, avait fait un axe de développement économique, social et démocratique de la France.

Le général de Gaulle (*exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Yves Nicolin. Vive de Gaulle !

M. Alain Bocquet. Heureusement que nous sommes là pour préserver l'héritage ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis de la commission des lois. C'est la meilleure !

M. le président. Ne provoquez pas l'Assemblée nationale, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Mais je ne la provoque pas ! Dès que je parle du général de Gaulle, on n'est pas content sur les bancs de la majorité qui a oublié ses enseignements historiques pour la défense de la nation française !

M. André Gérin. Ce sont les acquis de la Résistance qu'ils bradent !

M. Alain Bocquet. Je vais donc citer le général de Gaulle, si vous le permettez. Il parlait « d'un régime économique et social où aucun monopole, aucune coalition ne puissent peser sur l'Etat ni régir le sort des individus et où, par conséquent, les principales sources de la richesse commune soient ou bien administrées, ou tout au moins, contrôlées par la nation ».

Cette atteinte au patrimoine national, à notre indépendance est inacceptable. Elle porte des coups sans précédent au potentiel économique, industriel, humain de notre pays.

Ce projet n'est commandé en rien par les intérêts de la France. C'est un choix dogmatique et idéologique.

Si les députés communistes combattent de toutes leurs forces ce qui constitue une fuite en avant dans les contradictions du capitalisme, ils ne sont pas les seuls à dénoncer ce projet. Les salariés des entreprises visées par le projet de loi s'inquiètent pour leur emploi, leur salaire, leur revenu, leur statut.

M. Jean-Claude Lefort. Il y a de quoi !

M. Alain Bocquet. Nous les avons reçus, écoutés.

M. Eric Duboc. Vous n'êtes pas les seuls !

M. Jean-Claude Lefort. Toutes tendances syndicales confondues, ils ont exprimé leurs craintes pour l'avenir.

Le PDG de Pechiney s'est déclaré hostile à la privatisation de l'entreprise publique. Il a notamment affirmé, lundi dernier, au cours de l'assemblée générale des actionnaires, que les résultats actuels enregistrés par le groupe ne permettraient pas une privatisation. Il a ajouté que rien ne pourra être envisagé avant la fin de l'année eu égard à la situation difficile que traversait le marché de l'aluminium.

De nombreux élus, et qui ne partagent pas, de beaucoup, les opinions des communistes ne veulent pas voir leur ville, leur département, leur région se vider d'industries et de sociétés indispensables à leur développement.

Mme Elisabeth Huber. Aucun élu ne le veut !

M. Alain Bocquet. C'est M. Dominique Baudis, par exemple, député maire de Toulouse,...

M. Didier Migaud. Il n'est pas le seul !

M. Alain Bocquet. ... qui s'est déclaré farouchement opposé à la privatisation de l'Aérospatiale, prévenant le Gouvernement que s'il continuait cela ferait « désordre ». Mais votera-t-il l'irrecevabilité ? Il est notoirement absent.

C'est encore Mgr Collini, archevêque de Toulouse (*exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Francisque Perrut. Vous avez de bonnes lectures ! (*Sourires.*)

M. Alain Bocquet. Nous sommes pour le respect du pluralisme et pour le rassemblement national.

M. Jean-Jacques de Peretti. L'Eglise n'est pas dans la liste des nationalisées !

M. Alain Bocquet. Je prends acte au passage que vous condamnez l'Eglise !

C'est donc encore Mgr Collini, archevêque de Toulouse qui déclarait à l'*Humanité* : « A vrai dire, je ne suis pas un spécialiste de l'économie. »

M. Francisque Perrut et M. Edouard Landrain. Vous non plus !

M. Alain Bocquet. « Mais, autour de moi, j'écoute et je m'aperçois qu'à ce sujet, des gens d'opinions politiques très différentes sont assez réticents et même ont peur. Je ne peux pas prendre de position tant que je n'ai pas rencontré les gens concernés. On peut avoir des avis différents, mais là où j'avoue être inquiet, c'est sur l'entrée pure et simple d'une économie de marché dans les services publics, qui doivent être, comme leur nom l'indique, au service du bien commun. »

M. Didier Migaud. Voilà !

M. Alain Bocquet. Et Mgr Collini terminait par ces mots : « On ne peut pas livrer ces biens communs aux aléas des intérêts financiers. »

M. André Gérin. A la loi de la jungle !

M. Alain Bocquet. Je pourrais encore citer, sur les bancs de la majorité, un homme qui est, lui aussi, malheureusement absent : M. Philippe Vasseur (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), qui déclarait : « Nous vivons dans un monde qui n'est pas tendre. »

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Le contraire se saurait !

M. Alain Bocquet. « Je crains de voir de grands groupes financiers internationaux étrangers à la Communauté économique européenne profiter de l'occasion qui se présente pour ramasser à bon compte, dans un marché un peu déprimé, des entreprises bancaires ou industrielles. »

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'applaudissent plus !

M. Alain Bocquet. « Si l'on n'y prend garde, rien n'empêche théoriquement un groupe japonais de mettre la main sur l'UAP ou la BNP. »

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. On y prend garde !

M. Alain Bocquet. M. Vasseur ajoutait : « Je souhaite qu'on ne soit pas naïf. »

M. Augustin Bonrepaux. Pas si sûr !

M. René Carpentier. Voilà la véritable contradiction de la droite !

M. Alain Bocquet. Et il concluait : « Cela peut prendre la forme d'opérations spéculatives, mais l'on peut imaginer

aussi qu'une entreprise passe sous contrôle extra-communautaire, ce qui pourrait accélérer les phénomènes de délocalisation. Exemple purement théorique : supposons que Toyota rachète Renault. On pourra dire : c'est parfait, pourvu qu'on fabrique en France des voitures de bonne qualité et que le consommateur s'y retrouve - voyez ce qui s'est passé chez les Britanniques. Mais qui nous dit que, demain, les Japonais, avec d'autres préoccupations que les nôtres, ne seront pas tentés de délocaliser leur production ? Nous vivons dans un monde vraiment agité, dans lequel nous devons veiller à nos intérêts. Les Américains, les Japonais, les Allemands même le font très bien. Nous aussi, sans bien sûr renoncer à l'ouverture, à l'internationalisation, nous devons être vigilants. »

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'applaudissent plus du tout !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Si : bravo !

M. Yves Deniaud. C'est la meilleure partie de ce discours !

M. Alain Bocquet. Enfin, toutes celles et ceux qui ont l'emploi et la sauvegarde des intérêts collectifs et nationaux au cœur refusent un projet qui dévitaliserait la France au profit d'intérêt particuliers et d'investisseurs étrangers.

La droite promettait, lors de la campagne législative, de redonner « une ambition pour la France ». Cela pourrait-il se faire en bradant les richesses nationales ?

M. Eric Duboc. Non, bien sûr !

M. Alain Bocquet. La droite promettait le changement.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous allez l'avoir !

M. Alain Bocquet. En est-ce un de revenir aux échecs de 1986 ?

M. Yves Deniaud. Quels échecs ?

M. Alain Bocquet. J'y viens. Par exemple, le groupe Suez, privatisé en 1986, a subi des pertes de 2 milliards de francs l'an dernier, un déficit historique.

Mme Elisabeth Hubert. Et le Crédit lyonnais ?

M. Alain Bocquet. Comme toutes les autres banques, Suez s'est fourvoyée en finançant la spéculation immobilière sur les bureaux et les immeubles de standing.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Comme le Crédit lyonnais, banque nationalisée !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Parlez-nous de ce champion du découvert !

M. Alain Bocquet. Parce que vous croyez que j'ai des attaches avec le Crédit lyonnais ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Je le pense, puisqu'il est nationalisé !

M. Alain Bocquet. Je suis un homme libre.

M. le président. Chers collègues, laissez s'exprimer M. Bocquet.

M. Alain Griotteray, rapporteur de la commission des finances. Hier soir, il m'a interrompu sans arrêt !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Oh ! Vous savez, monsieur le président, la patience est une vertu révolutionnaire !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Moi aussi, je suis très patient : j'ai attendu pendant quarante ans que la Russie s'effondre !

M. Alain Bocquet. Et qu'est-ce que ça donne ?

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est mieux qu'avant !

M. Alain Bocquet. Bonjour les dégâts !

M. le président. Mes chers collègues, si vous interrompez le président Bocquet, vous lui permettrez de porter son temps de parole de deux heures et demie à trois heures. Il serait donc souhaitable que vous le laissiez parler d'affilée pour éviter qu'il ne se serve de vos interruptions pour prolonger son intervention.

Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Je reprends mon propos.

Mme Elisabeth Hubert. Depuis le début ?

M. Alain Bocquet. Mais si vous voulez !

M. le président. Non ! Je vous ai demandé de poursuivre !

M. Francisque Perrut. Si ! On a perdu le fil !

M. Alain Bocquet. Je peux reprendre la citation de Philippe Vasseur, si vous préférez !

M. Francisque Perrut. Excellente idée !

M. Alain Bocquet. Donc, la droite promettait le changement. En est-ce un de revenir aux échecs de 1986 ? Par exemple le groupe Suez, privatisé en 1986, a connu des pertes de 2 milliards de francs l'an dernier, un déficit historique.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Et le Crédit lyonnais ? Nous aussi, on peut recommencer !

M. Alain Bocquet. Comme toutes les autres banques, Suez s'est fourvoyée en finançant la spéculation immobilière sur les bureaux et les immeubles de standing, pendant que le nombre des mal-logés et des sans-domicile-fixe augmentait de manière révoltante.

M. Eric Duboc. Ça, c'est la gauche !

M. Alain Bocquet. La gauche est plurielle ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Alain Bocquet. Nous, nous sommes une partie de la gauche. Et, depuis 1984, nous avons quitté le gouvernement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce sont des faits historiques incontestables.

M. le président. Chers collègues, je vous rappelle que seul le président Bocquet a la parole et qu'en l'interrompant vous allongez la durée de son intervention, qui a déjà été initialement fixée à deux heures et demie.

Mme Elisabeth Hubert. Il nous provoque sans arrêt, monsieur le président !

M. le président. Je vous demande donc instamment de le laisser s'exprimer.

Veuillez poursuivre, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. De plus, je ferai remarquer, monsieur le président, que j'attends depuis hier soir pour intervenir et que je n'y suis pour rien ! (*Rires.*)

M. Eric Duboc. La faute à qui ?

M. Yves Nicolin. A la gauche plurielle !

M. Alain Bocquet. Aujourd'hui, vous voulez encore m'empêcher de parler en multipliant les interruptions.

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Mme Hubert est particulièrement provocatrice, ce soir.

M. le président. « Mademoiselle » Hubert, je vous prie. (*Rires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ils sont insupportables, monsieur le président, ils sont intolérants !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous en étiez au Crédit lyonnais, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Eh bien, je vais vous parler de Saint-Gobain, maintenant.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Alain Bocquet. Y-a-t-il des représentants de Saint-Gobain dans la salle ? (*Rires.*)

Saint-Gobain, privatisé aussi en 1986, annonce des suppressions d'effectifs qui pourraient atteindre pour cette année 4 000 postes.

Le projet de l'UPF voulait « faire redémarrer l'économie et favoriser la création d'emplois ». Mais l'entreprise d'emballage Morin, qui s'est distinguée récemment par le chantage fait à ses salariés pour qu'ils « choisissent » entre leur salaire et leur emploi...

M. Jean-Claude Lefort. Honteux !

M. Jean-Pierre Brard. Scandaleux !

M. Alain Bocquet. ... ne fait-elle pas partie du secteur privé ? Les entreprises qui ont procédé à ces « licenciements-minute », où les taxis attendaient les salariés à la porte de l'usine...

M. Jean-Claude Lefort. SKF !

M. Alain Bocquet. ... ou celle encore où les intéressés ont été informés de leur licenciement par haut-parleur ne font-elles pas toutes partie du secteur privé ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'était scandaleux, mais ce n'est pas propre au secteur privé !

M. Alain Bocquet. Ce sont pourtant trois exemples qui émanent du secteur privé.

M. Yves Nicolin. Alors, il faut tout nationaliser ?

M. Eric Duboc. Vous voulez supprimer ce secteur privé ?

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Moi, je suis pour la discussion, pour le débat.

Si les méthodes employées étaient choquantes, la logique qui les sous-tend l'est encore plus. L'emploi est considéré comme une « variable d'ajustement ». Le salarié, l'homme, la femme sont des « variables d'ajustement » ! Une nouvelle ambition, le véritable changement seraient de considérer l'emploi et les ressources humaines comme motcur et comme but de la croissance.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Dans un récent discours, dont on a beaucoup parlé, le président de notre assemblée, M. Philippe Séguin n'en est-il pas venu à reconnaître ce que nous disons depuis toujours : « La rentabilité financière ne peut représenter le seul critère de l'intérêt collectif. »

M. Didier Migaud. Exact !

M. André Gérin. Il a raison !

M. Alain Bocquet. « Il ne faut pas confondre la capacité à dégager du profit avec la capacité à créer de la richesse. Une entreprise déficitaire ne détruit pas forcément des richesses ; elle en crée dès lors qu'elle dégage de la valeur ajoutée. »

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Alain Bocquet. « C'est-à-dire que ce qui compte pour la collectivité, c'est ce qui est tout en haut du compte de résultat et non pas la dernière ligne. »

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est vrai ! Il parle d'or, le président Séguin !

M. André Gérin. Belle leçon d'économie !

M. Alain Bocquet. Le projet du Gouvernement tourne le dos à un tel objectif. Les entreprises publiques à privatiser

ont déjà en cours des plans sociaux correspondant à 15 000 suppressions d'emplois...

M. Jean-Claude Lefort. C'est honteux !

M. Alain Bocquet. ... soit, en tenant compte des effets induits sur la sous-traitance, près de 45 000 en tout.

M. Eric Duboc. N'importe quoi !

M. Alain Bocquet. La privatisation et sa préparation - dont le but est de présenter des résultats attractifs pour la Bourse - ne vont pas réduire ce chiffre, mais au contraire l'aggraver. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Et ça les fait rire !

M. Alain Bocquet. Privatiser relève d'une conception archaïque de l'économie et de la société...

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des hommes du XIX^e siècle !

M. Alain Bocquet. ... comme le serait d'ailleurs une politique qui voudrait étatiser les richesses nationale.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Voilà un raisonnement extraordinaire !

M. Jean-Jacques de Peretti. C'est le nouveau « ni-ni » !

M. Alain Bocquet. Je rappellerai plus loin nos conceptions à ce propos. Mais, au passage, je trouve utile de remémorer à la plupart d'entre vous, qui vous réclamez de la mémoire du général de Gaulle, le sens qu'il donnait aux nationalisations. Dès 1943...

M. Jean-Jacques de Peretti. La guerre est finie !

M. Eric Duboc. On n'est plus en 1943 !

M. Charles de Courson. Thorez était à Moscou !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Charles-Amédée du Buisson de Courson, je suis un raciste social et je le revendique ! On vous coupera la tête !

M. Alain Bocquet. Mes chers collègues, écoutez le général de Gaulle !

M. Alain Griotteray, rapporteur. En 1944, il a dit que les communistes étaient des séparatistes.

M. Alain Bocquet. Écoutez et respectez le général de Gaulle !

M. Alain Griotteray, rapporteur. On le connaît, nous !

M. Alain Bocquet. Je vais vous en parler.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous n'avez pas le droit !

M. Alain Bocquet. Dès 1943, le général de Gaulle déclarait...

M. Jean-Pierre Brard. Les renégats sont en face !

M. le président. Monsieur Brard, je vous demande d'éviter de telles remarques. Ne provoquez pas de demandes de parole pour fait personnel !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, il n'y a pas quoi : la définition du mot renégat, c'est quelqu'un qui renie sa religion ! (Rires.)

M. le président. Non, ce n'est pas un qualificatif dont on peut user à l'égard d'autres collègues.

Veuillez continuer, monsieur le président Bocquet.

M. Alain Bocquet. Dès 1943, le général de Gaulle déclarait : « Pour résumer les principes que la France entend placer désormais à la base de son activité nationale, nous dirons que, tout en assurant à tous le maximum possible de liberté et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise...

M. Yves Deniaud. Intéressant d'entendre, de la part d'un communiste !

M. Alain Bocquet. ... elle veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêts qui ont tant pesé sur les conditions des hommes et sur la politique même de l'Etat soient abolies une fois pour toutes, et qu'enfin chacun de ses fils et chacune de ses filles puisse vivre, travailler, élever ses enfants dans la sécurité et dans la dignité. » (« Bravo ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Voilà ce qu'on peut lire dans ses *Discours et Messages*.

M. Jean-Paul Anciaux. C'est toujours d'actualité : pas de nomenklatura !

M. Alain Bocquet. C'est d'actualité, en effet. De ce point de vue, nous sommes toujours en 1943.

Pourquoi le projet de loi du Gouvernement sur les privatisations est-il irrecevable ?

Premièrement, il porterait atteinte à la souveraineté nationale.

M. André Gérin et Mme Muguette Jacquaint. Absolument !

M. Alain Bocquet. Les entreprises que le Gouvernement entend privatiser ont des responsabilités stratégiques, démocratiques, voire d'éthique qui concourent à l'indépendance du pays.

M. Charles de Courson. Le Crédit lyonnais, par exemple !

M. Alain Bocquet. Dans le texte qui nous est proposé, la limite de 20 p. 100 pour les cessions de titres à des personnes étrangères est supprimée.

Actuellement, un tiers de la dette publique est en possession de financiers internationaux.

M. Yves Deniaud. La faute à qui ?

M. Alain Bocquet. Environ 30 p. 100 de la capitalisation de la Bourse de Paris est détenue par des portefeuilles étrangers. Avec les privatisations, ils seraient transformés en propriétaires du secteur public.

L'Etat français, nous disent les tenants de l'ultralibéralisme, qui n'ont pas encore fait le constat d'échec de la politique de Mme Thatcher, de M. Reagan et de M. Bush n'a pas vocation à produire du gaz ou à vendre des voitures.

M. Jean-Jacques de Peretti et M. Pierre Bédier. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Je leur répondrai : la France a-t-elle vocation à ce que son énergie, son potentiel industriel, ses moyens de transport soient dans les mains d'investisseurs étrangers ?

M. Jean-Jacques Descamps. Nationaliste ?

M. Alain Bocquet. Je n'hésite pas à le dire de façon solennelle : c'est une certaine idée de la France qui est en jeu avec le débat sur les privatisations.

M. Eric Duboc. Vous avez l'esprit étroit !

M. Jean-Pierre Brard. Encore faut-il déjà en avoir un !

M. Alain Bocquet. Lorsque Volvo détient 20 p. 100 du capital de Renault et que Fiat souhaite à son tour une alliance avec le constructeur automobile français, n'est-ce pas là abandonner toute idée de progrès social, de spécificité française et de reconquête du marché français dans un secteur particulièrement en crise et qui continue d'employer des milliers de salariés directement et indirectement ?

Avec les suppressions d'emplois et la cession d'activités, l'alliance Renault-Volvo se solde aujourd'hui à 40 milliards

de francs « d'économies » d'échelle réalisées par le constructeur français. La dénationalisation de 1990...

M. Charles de Courson. Faites par les socialistes !

M. Alain Bocquet. Je ne suis pas socialiste, je suis communiste !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Dont acte !

M. Alain Bocquet. La dénationalisation de 1990 et l'accord avec Volvo ont permis d'accentuer et d'accélérer la logique engagée par M. Lévy avec l'accord des gouvernements et qui consiste à faire de Renault une simple entreprise d'assemblage. Ces « économies » ont alourdi la facture du chômage dans notre pays, mais aussi abaissé le pouvoir d'achat des ménages et accentué la régression du marché automobile français et européen.

M. Jean-Jacques de Peretti. Les salariés de Renault vont être contents ?

M. Alain Bocquet. Nous sommes de leur côté depuis toujours.

La filiale poids lourds de Renault s'est affaiblie et les résultats du constructeur suédois ont chuté.

Il y a eu l'accord Renault-Volvo, mais il y aurait maintenant Crédit lyonnais-Commerz Bank, BNP-Dresdner Bank, Bull-Nec. On évoque aussi Thomson-Philips, Rhône-Poulenc-Hoechst,...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. OM-Valenciennes ! (*Sourires.*)

M. Alain Bocquet. Citons encore Aérospatiale-MBB...

M. Pierre Bédier. Parti communiste français - Banque de l'Europe du Nord ? (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de quoi être fier, monsieur Bédier !

M. le président. Chers collègues, je vous rappelle que vous n'avez pas à vous interpellier de banc à banc. Cela vaut aussi bien pour nos collègues de gauche que pour nos collègues situés dans l'autre partie de l'hémicycle.

Plusieurs députés du groupe communiste. De droite !

M. Alain Bocquet. Reprenons notre liste. On évoque encore Air-France et l'un des majors américains ! Voire Seita-Reemstra ?

Verra-t-on les Allemands de Volkswagen décider pour Renault ? Les Américains de Boeing pour Airbus ? Les banquiers japonais pour Air-France ? Et demain, combien de Hoover, de Grundig ? Une véritable colonisation rampante se profile à l'horizon.

M. Pierre Favre. Vous vouliez bien vendre la France à la Russie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Alain Bocquet. Vous êtes archaïque, monsieur !

C'est au nom de la nécessité de poursuivre un développement international des groupes prétendant muscler simultanément l'industrie française et réaliser l'Europe industrielle que l'on justifie ces décisions.

Mais de tels objectifs ne sauraient être tenus car les alliances que permettent de réaliser ces privatisations vont aggraver les concurrences entre les entreprises françaises comme elles vont souligner le manque de solidarité européenne.

Par exemple, chacun sait que l'accord Renault-Volvo accroît la concurrence avec Peugeot dans une Europe de l'automobile en crise où l'on se prépare à ouvrir de nouveaux marchés massivement en France et en Europe du sud les marchés aux importations japonaises.

De même, l'entrée du japonais NEC dans la société Bull et une alliance éventuelle de Thomson et Philips, au détriment d'un accord de solidarité entre Bull, France-Télécom et Thomson permettant des accords internationaux équilibrés, aggraverait les concurrences franco-françaises. Elle favoriserait simultanément la pénétration japonaise et américaine en France et dans cette Europe qui n'est pas ouverte, mais offerte.

On ne peut construire une France industrielle - pas plus qu'une Europe industrielle - sur la base de tels ferments de guerre économique.

La SNECMA comme l'Aérospatiale consacrent une grande partie de leurs activités à la défense nationale. Pourraient-ils imaginer voir un jour des étrangers siéger à leurs conseils d'administration ? Récemment une publicité de la SNECMA parue dans la presse quotidienne nationale vantait les mérites des moteurs SNECMA utilisés par les avions de chasse français. Lors de la guerre du Golfe, Saddam Hussein pouvait utiliser du matériel français contre nos propres soldats puisqu'il avait eu les moyens financiers de les acquérir.

M. Jean-Pierre Brard. Trahison !

M. Alain Bocquet. Demain, c'est notre technologie qui sera vendue à l'encan.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Bocquet, M. le ministre lit le journal pendant que vous parlez ! C'est invraisemblable !

M. Didier Migaud. Le rapporteur aussi !

M. Pierre Bédier et M. Jean-Paul Anclaux. Ils ont raison !

M. Jean-Claude Lefort. Il lit la Bourse, évidemment !

M. Alain Bocquet. Privatiser ces deux entreprises serait priver la France d'une indépendance technologique indispensable dans le monde actuel. Se pose aussi la question de la reconversion des activités militaires vers les activités civiles. Le retard considérable pris par la France en ce domaine exige des financements importants pour préserver des centaines de milliers d'emplois, les potentiels de recherche et pour éviter un gâchis inacceptable.

Ne relève-t-on pas d'ailleurs ici une contradiction entre le rapport de la commission de la défense qui accepte la privatisation, tout en soulignant l'importance de la SNECMA, de l'Aérospatiale et de Thomson pour la fabrication indépendante d'armement, et la surenchère de la commission des finances qui propose, en outre, de privatiser la Française des Jeux et que les actions spécifiques que l'Etat pourrait créer redeviennent, de toute façon, des actions ordinaires au bout de huit ans ?

Evoquant la commission des finances, je rappellerai au passage qu'elle n'a pas examiné les amendements que les groupes socialiste et communiste ont déposés.

M. Didier Migaud. Tout à fait !

Plusieurs députés socialistes. C'est honteux !

M. Rémy Auchédé. Il n'y a pas de débat !

M. Alain Bocquet. Les industries chimiques représentent un enjeu stratégique dans les domaines que sont le pétrole, la chimie et la pharmacie. Leur privatisation peut conduire, à terme, à une prise de contrôle majoritaire de capitaux étrangers.

M. René Carpentier. Eh oui !

M. Alain Bocquet. Pour Rhône-Poulenc, par exemple, la privatisation peut aller jusqu'à poser de graves problèmes éthiques. Ainsi, la recherche pour de nouveaux vaccins tend à être concentrée sur quelques créneaux et pourrait être pil-

lée pour alimenter des marchés juteux, tandis que les groupes pharmaceutiques privés piloteraient les prix des médicaments. La maîtrise du prix du médicament et les contrôles nécessaires seraient rendus impossibles sans la maîtrise de l'outil industriel.

L'accès à l'information est une condition indispensable de la démocratie. Avec l'abandon, au plus tard le 1^{er} janvier 1998, du monopole des télécommunications décidé par les douze ministres européens concernés, France-Télécom devrait être rapidement privatisée. L'Etat a largement contribué à ce que ce service public développe une industrie du matériel de communication puissante, un des fleurons de l'industrie française. Les techniques développées et financées par l'industrie des télécommunications sont indispensables aux industries de fabrication d'armements et, plus généralement, à notre politique de défense ; il suffit de penser aux systèmes de détection ou de guidage des missiles.

Les réseaux et les banques de données seraient internationalisés et seuls les plus grands groupes privés pourront accéder bientôt aux informations à l'échelle de la planète. Le quotidien *Libération* n'hésitait pas à écrire, suite à cette décision, que « ceux qui n'y auront pas accès seront privés d'informations, resteront en dehors des circuits de décisions, irrémédiablement laissés pour compte ».

Chacun aura compris qu'une privatisation des télécommunications serait contraire à l'indépendance de notre pays.

D'ores et déjà, 40 p. 100 des entreprises industrielles réalisant chacune de 3 à 10 milliards de francs de chiffre d'affaires sont sous contrôle étranger.

D'après le rapport du Plan *Investir en France*, la part du chiffre d'affaires global réalisée par les entreprises industrielles sous contrôle étranger s'élevait à 28 p. 100 en 1988. Ce serait la proportion la plus forte des grands pays industriels, la moyenne s'établissant à 9,5 p. 100 ! Sur les 5 millions d'emplois du secteur industriel recensés au début de 1990, 800 000 sont contrôlés par les firmes étrangères, soit le cinquième, le niveau le plus élevé des grands pays occidentaux.

Ces chiffres montrent la vulnérabilité de la France : en Allemagne, la sauvegarde de PME indépendantes contribue, en effet, à la vitalité de l'économie et à la stabilité de l'emploi. Les pays les plus dynamiques de ces dernières années, l'Allemagne et le Japon, ont su préserver leurs intérêts nationaux. Enfin, l'attitude récente du Gouvernement américain montre que la France se situe sur une logique dépassée.

Il ne faudrait pas pour autant confondre indépendance nationale et protectionnisme.

M. Jean-Claude Lefort. Cela n'a rien à voir !

M. Alain Bocquet. En Europe, les Etats et les régions se livrent à une concurrence acharnée pour attirer les entreprises étrangères, à coups de subventions et de traitements fiscaux privilégiés.

M. Remy Auchaud. Et cela ne sert à rien !

M. Alain Bocquet. A partir de ce constat, le Plan a dressé les scénarios des relations internationales à l'horizon 2000, résumant parfaitement les dangers qui nous menacent si aucune forme d'organisation n'est mise en place d'ici là : retour du protectionnisme, exacerbation des guerres économiques, déstabilisation politique.

Ouvrir sans limite le capital des entreprises françaises à des investisseurs étrangers, c'est relancer, à terme, le protectionnisme ; au contraire, développer le potentiel industriel et financier national, c'est œuvrer à de futures coopérations européennes et internationales mutuellement avantageuses.

En privatisant neuf banques et compagnies d'assurances, c'est un outil indispensable au financement de la production

nationale et des services utiles que le Gouvernement s'apprête à abandonner. (« Mais non ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La BNP, par exemple, n'est pas un simple groupe de 40 milliards de francs, c'est un des maillons essentiels de la création monétaire en France,...

M. Eric Duboc. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. ... un atout majeur forgé sur des décennies, qui va de la collecte de l'épargne au financement de nombreux projets, en passant par le développement de moyens de paiement sophistiqués.

M. Eric Duboc. C'est cela une banque !

M. Alain Bocquet. La BNP est un outil stratégique du secteur financier entre les mains de l'Etat. La privatiser ne rendrait que plus difficile une politique bancaire efficace au service des besoins de tous les acteurs de la vie économique : grandes entreprises, PME, particuliers, communes et régions. Les critères de rentabilité seraient renforcés au détriment d'investissements à long terme et utiles.

C'est aussi la Banque de France, c'est-à-dire le pouvoir monétaire, qui vient d'être confisqué au profit d'un conseil de politique monétaire prétendument indépendant du pouvoir politique.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Eric Duboc. C'est excessif !

M. Jean-Pierre Brard. C'est surtout trop compliqué pour vous, monsieur Duboc. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Eric Duboc. Vous n'allez tout de même pas nous donner de leçons !

M. Alain Bocquet. C'est la victoire des technocrates et des banquiers sur la démocratie. La monnaie est l'un des attributs essentiels de la souveraineté nationale.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Alain Bocquet. La Banque de France - nationalisée à la Libération par le général de Gaulle - ...

M. Gilbert Barbier. Mais c'est le même discours que cet après-midi !

M. Alain Bocquet. ... sera indépendante des gouvernements élus mais dépendante des marchés financiers, qui ne connaissent qu'une seule règle, qu'une seule loi : la rentabilité financière à court terme.

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui !

M. Pierre Badier. Expliquez-nous donc comment Roland Leroy redresse les comptes de *l'Humanité* ?

M. Jean-Pierre Brard. Dites-nous où vous avez des actions, cela nous intéresse ?

M. Alain Griotteray, rapporteur. Au Crédit lyonnais !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Bocquet a la parole.

M. Alain Bocquet. Au moins, je constate que mon propos vous intéresse !

Mme Elisabeth Hubert. Nous suivons encore !

M. Yves Nicolin. C'est tout de même légèrement soporifique !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Eric Duboc. Plus qu'une heure et demie !

M. Alain Bocquet. Les exceptions d'irrecevabilité ne sont pas limitées dans le temps. La durée n'a été fixée qu'à titre indicatif. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ils sont ignérants de tout, même du règlement de l'Assemblée !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Mais je suis interpellé, monsieur le président !

M. le président. Interrompu tout au plus ...

Mme Elisabeth Hubert. Vous êtes déstabilisé, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Il m'en faut d'autres, mademoiselle Hubert.

La loi sur l'indépendance de la Banque de France ainsi que votre projet de loi sur les privatisations participent à une même logique : soumettre un peu plus la France à l'emprise des marchés financiers.

Les noyaux durs ainsi que les fameuses *golden share* ...

M. Gilbert Barbier. Parlez français !

M. Alain Bocquet. ... ou actions spécifiques ne peuvent être considérés comme de réels obstacles à l'appétit des investisseurs étrangers.

L'article 6 prévoit que « le Gouvernement pourra, avant la privatisation d'une entreprise, déterminer si la protection des intérêts nationaux exige la création d'une action spécifique ».

Ce dispositif prétend ainsi être destiné à protéger les intérêts nationaux : c'est complètement fallacieux. Il ne concernera en effet qu'un petit nombre d'entreprises privatisables. Face à la pénétration étrangère sur le marché financier et les achats massifs que s'approprient à réaliser les investisseurs non résidents, la digue prévue semble bien illusoire face aux diktats du marché unique, du traité de Maastricht et de la libre circulation des capitaux.

M. Eric Duboc. Supposition fautive !

M. Alain Bocquet. Rien ne précise la durée de vie de l'action spécifique qui peut, selon votre projet de loi, « à tout moment être définitivement transformée en action ordinaire par décret ».

En tout état de cause, le Gouvernement restera seul juge pour savoir si la protection des intérêts nationaux est nécessaire.

M. Alain Griottoray, rapporteur. Il est là pour cela !

M. Alain Bocquet. C'est par décret que ces actions spécifiques seront créées. C'est par décret que la protection des intérêts nationaux serait assurée. Le rôle du Parlement est totalement bafoué.

M. René Carpentier. Très bien !

M. Rémy Auchaudé. C'est vrai !

M. Gilbert Barbier. Vous croyez qu'il se grandit en ce moment !

M. Alain Bocquet. Le soin de choisir les noyaux durs, donc les alliances stratégiques, sera confié au pouvoir discrétionnaire de la Commission de la privatisation : cela ne peut être de nature à rassurer. L'exemple de Total qui, malgré la constitution de noyaux durs successifs, est toujours menacé de prise de contrôle extérieur, illustre les périls d'une telle stratégie.

M. Charles de Courson. Allons !

M. Jean-Pierre Brard. Cela fait rire Charles-Amédée du Buisson de Courson...

Un député du groupe communiste. ...de la Cou des comptes. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Charles de Courson. Merci de reconnaître mes qualités !

M. Jean-Pierre Brard. Vos seules qualités sont celles qui figurent sur votre carte de visite.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Brard.

M. Philippe Mathot. C'est une attaque personnelle !

M. Alain Griottoray, rapporteur. Une mise en cause !

M. Alain Bocquet. Le Conseil constitutionnel a posé comme condition à la privatisation que le Gouvernement « n'a pas le droit de vendre une fraction du patrimoine national moins cher qu'elle ne vaut ».

Les grands actionnaires n'ont pour patrie que celle qui peut leur rapporter le plus d'argent possible. Est-ce sur eux qu'il faudrait compter pour redresser le pays ? Récemment un quotidien titrait « Les privatisations font saliver Wall Street ».

Un gestionnaire de fonds d'investissement déclarait à ce même journal : « En bonne logique, pour allécher les nouveaux investisseurs, les titres qui sont déjà sur le marché devraient être vendus avec une décote de 2 p. 100. Jusqu'où faudra-t-il sacrifier nos atouts pour satisfaire les marchés boursiers ?

M. Eric Duboc. Les actionnaires, pas les marchés !

M. Alain Bocquet. Un éditorialiste de *La Tribune*...

M. Jean-Pierre Thomas. Bonne lecture !

M. Alain Bocquet. ...notait : « en l'état actuel des choses, la période n'apparaît pas idéale. Elle l'est d'autant moins que le Gouvernement a un urgent besoin de ces recettes, qu'il a par avance comptabilisées ». Il concluait : « il ne faut pas être grand clerc pour imaginer de quel côté pencherait la balance au cas où se trouveraient face à face un vendeur pressé et des acheteurs réticents ». C'est d'une effroyable lucidité.

Mais comment va-t-on estimer une entreprise en situation de monopole ? Uniquement en fonction de son chiffre d'affaires ? Ne risque-t-on pas de sacrifier les intérêts du pays ? Poser la question, c'est en partie y répondre. En effet, le caractère de service public ne peut être estimé et sera forcément négligé. Prenons l'exemple de la SEITA. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Duboc. Délocalisez-la ! La SEITA à Angoulême !

M. Jean-Pierre Brard. Sujet brûlant !

M. Alain Bocquet. Je reprends mon exemple de la SEITA.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est pourtant un bien mauvais exemple !

M. Daniel Colliard. Il est instructif, écoutez-le.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous avez voté qu'il ne fallait plus fumer !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

Chers collègues, seul M. Bocquet à la parole.

M. Jean-Pierre Brard. Il est interrompu sans arrêt !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ce n'est pas un service public, le tabac !

M. Alain Bocquet. Prenons, disais-je l'exemple de la SEITA. Comment va-t-on l'estimer ? Quelle valeur va-t-on donner à sa fonction de collecteur d'impôts ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Une valeur négative : on ne peut plus fumer !

M. Alain Bocquet. Le monopole de la SEITA remonte à Colbert. A l'époque, l'activité tabac avait été confiée aux fermiers généraux pour drainer les impôts.

M. Alain Griottoray, rapporteur. Avec la gabelle !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. M. Sapin n'était pas passé par là ?

M. Alain Bocquet. Et comment peut-on estimer le rôle de service public de la SEITA ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Colbert n'était pas recommandable !

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Colbert, si !

M. Alain Bocquet. Il n'était pas membre du Parti communiste, c'est vrai. *(Rires.)*

M. Daniel Colliard. Il avait de bonnes idées, il les a appliquées !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Comment peut-on estimer le rôle de service public de la SEITA dans son activité de contrôle des produits tabacoles distribués dans notre pays ? Et quelle contradiction, après que notre assemblée a voté une loi interdisant la publicité sur le tabac, et alors que le prix de ce produit augmente régulièrement sous prétexte de lutte contre le tabagisme !

M. Eric Duboc. C'est vous qui l'avez voté !

M. Henri de Richemont. Vous l'avez complètement oublié !

M. Alain Bocquet. Je vous rappelle que nous ne sommes plus au gouvernement depuis 1984 - à titre d'information !

M. Eric Duboc. Mais vous avez continué de voter avec lui !

M. Alain Bocquet. Je vous rappelle aussi que nous avons voté avec vous contre la CSG.

M. Charles de Courson. Deux fois !

M. Alain Bocquet. Mais vous, vous venez de la faire passer de 1,1 p.100 à 2,4 p. 100 ! *(Bravo ! sur les bancs du groupe communiste.)* Nous, nous sommes fidèles aux engagements que nous avons pris en leur temps !

M. Jean-Pierre Brard. Alors qu'eux, ils sont frappés d'amnésie !

M. Christian Bataille. Ce sont des champions de l'ordre moral !

M. Alain Bocquet. Je reprends mon propos, si vous le permettez.

M. Eric Duboc. Nous en étions à Colbert !

M. Jean-Jacques de Peretti. Pour passer de Colbert à Balladur, il faudra plus de deux heures et demie !

M. Francisque Ferrut. Pourquoi n'avoir pas remonté à Charlemagne ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Et quelle contradiction, après que notre assemblée a voté une loi interdisant la publicité sur le tabac et alors que le prix de ce produit augmente régulièrement sous prétexte de lutte contre le tabagisme ! Avec la privatisation de la SEITA, on se priverait du seul outil de contrôle de la qualité des tabacs commercialisés. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. CQFD !

M. Yves Nicoïn. Comme si les Français n'achetaient que du tabac français !

M. Alain Bocquet. N'accusez pas trop les Français, vous les faites tellement souffrir !

Et enfin, par quel miracle le tabac, sa production, sa transformation et sa commercialisation peuvent-ils être immoraux quand il dépendent du service public et devenir tout à coup moraux quand ils seront tombés dans le domaine privé...

M. André Gorin. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. ... sous le contrôle - pourquoi pas ? - de certaines firmes américaines peu scrupuleuses ? *(Oh ! Oh ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Rémy Auchedé. Il est temps que les cigares changent de bouche !

M. Eric Duboc. Laissez parler M. Bocquet !

M. Alain Bocquet. Non, les questions liées au tabac sont trop importantes pour la santé publique pour être livrées à quelques appétits avides seulement de profits.

Le deuxième péché de ces privatisations apparaît tout naturellement : c'est le péché maastrichtien. *(Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Jean-Pierre Brard. Et ce n'est pas un péché véniel !

M. Alain Bocquet. Le traité de Maastricht que près d'un Français sur deux a rejeté...

M. Eric Duboc. Et qu'un Français sur deux a approuvé !

M. Alain Bocquet. ... certains sondages indiquent d'ailleurs que si le référendum avait lieu aujourd'hui, le non l'emporterait peut-être ...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Sûrement !

M. Alain Bocquet. ... et qui n'a toujours pas été ratifié par la totalité des Etats concernés sert pour ce projet de référence indépassable. C'est lui qui commande au gouverneur de la Banque de France de ne « solliciter ni d'accepter des instructions du Gouvernement ou de toute autre personne ».

M. Eric Duboc. C'était le débat d'il y a un mois !

M. Alain Bocquet. C'est lui qui inscrit dans un article fondamental - que ceux qui se déclarent pour Maastricht mais contre l'ultralibéralisme devraient relire : « Les Etats membres agissent dans le respect d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »

Le Conseil européen et la Commission de Bruxelles font la loi en matière de politique économique.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Cela, c'est vrai.

M. Jean-Claude Lefort. N'est-ce pas, monsieur le rapporteur ?

M. Alain Bocquet. Les gouvernements et les parlements sont tenus d'adapter la leur en fonction des impératifs de rentabilité du marché unique. Chacun est tenu de se plier aux normes européennes édictées par les plus puissants. L'article 103 du traité de Maastricht dispose que « le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur recommandation de la Commission, »...

M. Jean-Claude Lefort. Qualifiée, n'est-ce pas !

M. Alain Bocquet. ... élabore un projet pour les grandes orientations des Etats membres, puis adopte une recommandation fixant ces grandes orientations. »

M. Jean-Pierre Thomas. Ce débat est dépassé !

M. Alain Bocquet. Il est toujours d'actualité !

M. Jean-Pierre Brard. Les ignorants ! Ils ne savent pas que les finances vont avec l'industrie !

M. Henri de Richemont. Cela n'a aucun rapport !

M. Rémy Auchedé. Les incidences de Maastricht sur les privatisations, cela devrait vous intéresser !

M. le président. Chers collègues, je vous en prie ! M. Bocquet continue son intervention et vous n'avez pas à vous interpeller les uns les autres.

M. Alain Griottarsy, rapporteur. J'écoute avec attention.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez raison, monsieur le président, nos collègues de droite essaient de rallonger le débat !

M. Rémy Auchedé. Ils ne doivent pas tellement être favorables au projet de loi !

M. Jean-Jacques de Peretti. Nous ne rallongeons pas le débat. Nous essayons de meubler le discours de M. Bocquet !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Il est précisé un peu plus loin que le Conseil « surveille l'évolution économique » ainsi que la « conformité des politiques économiques », et que, lorsqu'il est constaté que ces politiques ne sont pas conformes, le Conseil, toujours sur recommandation de la Commission, « peut adresser les recommandations nécessaires à l'Etat membre concerné ». Quelle vue étroite de la responsabilité des Etats et des peuples !

La Commission européenne constitue le fer de lance de l'accélération du processus de libéralisation et de déréglementation tous azimuts, soit par la mise en œuvre des directives sur les marchés publics, soit par des recours au nom de la concurrence sur des secteurs comme l'énergie et les télécommunications, soit encore par de nouvelles concessions sur le plan international - nous en avons des exemples récents avec l'automobile et l'agriculture.

Le souffle du dogmatisme libéral balaie aujourd'hui tous les secteurs dans le cadre d'une Europe conçue par et pour les financiers : ...

M. Rémy Auchedé. Quelle image !

M. Alain Bocquet. ... mouvements de capitaux, marchés publics, télécommunications, transports ferroviaires, aériens, maritimes, fluviaux et routiers, agriculture, pêche - et même la télévision, qui est assimilée à une marchandise comme les autres.

Le 26 novembre dernier, le Conseil des ministres de la Communauté européenne a défini et adopté les grandes orientations et les principes généraux d'une politique industrielle dont la conduite opérationnelle est confiée à la Commission de Bruxelles. Sa philosophie est la suivante : promouvoir les stratégies de déploiement des groupes sur un marché unique ouvert et concurrentiel. Elle interdit virtuellement les politiques industrielles nationales appuyées sur des secteurs publics organisant les rattrapages. Ainsi le volume d'emplois et l'avenir industriel de la France et de l'Europe ne devraient plus dépendre que de leur capacité à s'insérer dans les stratégies mondiales des groupes privés.

L'objectif de la nouvelle politique industrielle des Douze sera, d'une part, de faire en sorte que la Communauté économique européenne - je cite les textes de la Commission - « demeure une base concurrentielle en tant que site de production » et, d'autre part, « d'aider ces entreprises à s'internationaliser pour conquérir de nouvelles positions sur les marchés de leurs principaux concurrents ».

Premières victimes des orientations communautaires, les politiques publiques de soutien à des entreprises nationales, jugées trop coûteuses et non conformes au cadre concurrentiel de réalisation du grand marché, les entreprises nationales sont invitées à trouver, dans « une série de fusions trans-

frontalières » - c'est le jargon de la Commission - la dimension nécessaire pour soutenir une concurrence internationale rendue plus globale et plus intense.

M. Rémy Auchedé. C'est un drôle de jargon !

M. Alain Bocquet. Les instances communautaires obtiennent mandat de s'attaquer également aux formes de coopération mises en œuvre par des entreprises nationales de différents pays d'Europe. Selon la Commission,...

M. Rémy Auchedé. Toujours elle !

M. Alain Bocquet. ...dès lors que chaque industriel conserve ses centres de décisions autonomes, il ne peut y avoir intégration de l'appareil de production suffisante pour réaliser des gains de productivité potentiels. Ce serait le cas de l'aéronautique. D'où la volonté, au nom de la compétitivité, de dépasser le stade de la coopération pour favoriser les prises de participation.

C'est à se demander si ce n'est pas la Commission de Bruxelles qui a déposé, par votre intermédiaire, ce projet de loi sur les privatisations, tant il est une copie fidèle des recommandations bruxelloises.

M. Rémy Auchedé. C'est bien possible !

M. Jean-Claude Lefort. Poser la question, c'est y répondre !

M. Alain Bocquet. Pourtant, chacun de nous peut constater les ravages de cette course sans limite aux parts de marché. Deux tiers des emplois supprimés le sont à cause de l'exacerbation de la guerre économique. Il ne peut pas y avoir de guerre sans morts. La « guerre économique » n'échappe pas à cette règle. Sur ce champ de bataille, ce sont les chômeurs et notre jeunesse que l'on trouve !

En même temps, toujours au nom de la libre concurrence, Bruxelles renforce le contrôle des aides nationales pour les limiter, puis les supprimer.

Le plus souvent, les aides ne sont autorisées que pour des restructurations avec diminution des capacités de production et reconversion des activités. Les aides à Renault sont interdites. Les aides à la construction navale sont bridées en générale et interdites dans le cas de La Ciotat.

Ce processus de libéralisation s'accompagne de la remise en cause des entreprises publiques que la Commission appelle les « monopoles nationaux ». Proposant des directives ou s'appuyant sur le traité - et des arrêts de la Cour de justice - la Commission a lancé une offensive d'envergure pour casser les entreprises publiques - avec la France en point de mire.

Sont visées les télécommunications, EDF-GDF, pour remettre en cause le monopole de distribution puis de production d'énergie, et la SNCF notamment. C'est dire que la liste, arrêtée par le Gouvernement des privatisables, n'est pas exhaustive. D'ailleurs, il est écrit dans le programme que vous avez défendu, messieurs du RPR et de l'UDF, dans le cadre de la campagne électorale : ...

M. Alain Griottarsy, rapporteur. J'ai été interpellé, monsieur le président, vous êtes témoin !

M. Alain Bocquet. ... « Les entreprises à caractère monopolistique seront ouvertes à la concurrence dans le cadre des nouvelles règles européennes, en particulier celles qui concernent les transports, l'énergie ou les télécommunications. » Le texte précise que « dans ce cadre, leur capital pourra être ouvert progressivement à des actionnaires extérieurs ».

Les conclusions du Conseil d'Edimbourg, réunissant les chefs d'Etat et de gouvernements des Douze, qui s'est tenu le 12 décembre dernier, ont été à ce titre édifiantes.

Selon ce Conseil, les Etats membres devraient « prendre des mesures pour améliorer encore l'efficacité de leurs

économies, par exemple par des mesures visant à réduire les subventions ou à accroître la concurrence et la souplesse du marché ; faire des efforts pour parvenir à une certaine modération dans les accords salariaux dans le secteur public ».

M. Rémy Auchedé. Sauvages !

M. Alain Bocquet. La Commission de Bruxelles peut compter sur les loyaux serviteurs que sont les membres du Gouvernement français et les députés qui le soutiennent pour livrer notre pays à la finance et au libre-échange. (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe de l'UDF et du Centre.*)

M. René Carpentier. Bien dit !

M. André Gérin. Là, ça fait mal !

M. Henri de Richemont. Ce n'est pas sérieux !

M. Alain Bocquet. Cela a pour conséquence les délocalisations d'activités. La définition donnée par le Sénat de cette pratique est on ne peut plus claire : « Les délocalisations consistent, pour des produits qui pourraient être fabriqués et consommés dans une même aire géographique, à séparer les lieux de production ou de transformation des marchandises des lieux de leur consommation. En d'autres termes, il s'agit pour le gestionnaire de fabriquer là où c'est le moins cher et vendre là où il y a du pouvoir d'achat. »

C'est tout simplement une application *stricto sensu* du traité de Maastricht : une économie de marché ouverte où la concurrence est libre.

Un responsable de la direction des relations économiques extérieures du ministère des finances nous éclaire un peu plus en disant : « Les délocalisations requièrent des capitaux limités, mais génèrent des bénéfices considérables. »

Ainsi, 470 000 emplois ont été perdus, en France, en quinze ans, dans l'électronique, le textile, l'habillement et la chaussure...

M. Eric Duboc. Sous les socialistes !

M. Alain Bocquet. ... soit 15 p. 100 des effectifs salariés dans ces branches...

M. Rémy Auchedé. Ils s'en foutent !

M. Alain Bocquet. ... qui, en 1991, cumulaient un découvert de leurs échanges extérieurs de 45,2 milliards de francs.

En Europe, selon le rapport du Sénat, c'est plus de 5 millions d'emplois sont ainsi menacés.

Les productions de grandes séries et de bas de gamme ne sont pas les seules touchées par ce mouvement. Si Carrefour, Leclerc et les autres mastodontes de la distribution recourent à grande échelle aux prix d'appel sur des produits importés médiocres, d'autres sociétés emboîtent leur mauvais pas. Rodier, Lacoste et Adidas ont fortement délocalisé leurs productions.

M. Yves Deniaud et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et Tapie !

M. Alain Bocquet. Thomson réalise 39 p. 100 de son chiffre d'affaires en Europe, mais n'y réalise que 23 p. 100 de ses productions.

Selon le ministère de l'industrie, 84 p. 100 des emplois de l'industrie française, c'est-à-dire 2,7 millions d'emplois, seraient théoriquement « délocalisables ».

Pour les spécialistes consultés par la commission sénatoriale, la décomposition des traitements de dossiers en tâches élémentaires, combinée à l'effondrement des coûts des télécommunications, ouvre de larges perspectives aux banques et aux compagnies d'assurances.

Si, en France, la conception de la gestion des entreprises nationalisées ne les a pas mises à l'abri de telles pratiques, la

privatisation de vingt et un groupes industriels et financiers comptant près de 600 000 emplois directs en France ne peut qu'accroître ce processus. Ainsi, Bernard Attali, le P-DG d'Air France,...

M. Jean-Pierre Thomas. Parlons-en ! C'est intéressant !

M. Jacques Godfrain. Il est pire que le frère !

M. Alain Bocquet. ... auditionné par la commission sénatoriale, n'a pas exclu de faire assurer une part de l'entretien de la flotte par la compagnie tchèque CSA, récemment acquise par le groupe.

M. Christian Bergelin. Vous les avez soutenus !

M. le président. Monsieur Bergelin, n'interrompez pas M. Bocquet !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est une société nationale qui délocalise ! C'est M. Attali qui délocalise !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Rémy Auchedé. Cette majorité est insupportable !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est un mauvais exemple puisque c'est une société nationale !

M. le président. Monsieur Bocquet, acceptez-vous que M. le rapporteur pour avis vous interrompe ?

M. Alain Bocquet. Bien volontiers !

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, si vous voulez faire un commentaire, vous avez la parole, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Je disais simplement, monsieur Bocquet, que vous avez pris un bien mauvais exemple puisqu'il s'agit justement d'une société nationale qui décide de faire entretenir ses appareils dans un pays étranger.

M. Alain Bocquet. C'est ce que je venais de dire ! Vous ne faites que confirmer mon propos !

M. Rémy Auchedé. Il n'a pas écouté !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Cette situation va s'aggraver avec les privatisations.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Mais non !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ça ne peut pas être pire !

M. Christian Bergelin. Qui a nommé Attali ?

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas moi, je le jure !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Vous avez soutenu ceux qui l'ont nommé !

M. Alain Bocquet. Il y a neuf ans que nous ne sommes plus au gouvernement !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de laisser terminer M. Bocquet.

M. Alain Bocquet. Dans quelques mois, on vous rappellera que vous avez soutenu M. Balladur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, n'interrompez pas l'orateur.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Il nous provoque !

M. Eric Duboc. C'est pour lui permettre de reprendre son souffle !

M. le président. Il a repris son souffle. Allez-y, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Ces pratiques sont contraires aux intérêts de la France, des peuples européens et du tiers monde. Aux idéologues qui expliquent, depuis près de deux siècles et à travers des théories comme celle des coûts comparés, que la liberté totale des échanges conduit à une division internationale optimale du travail bénéficiant à tous, la réalité oppose des faits. Le très libéral Sir James Goldsmith. (*rites sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Jean-Pierre Thomas. Quelle prononciation !

M. Rémy Auchedé. Avec ce nom (*protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Henri de Richemont. C'est du racisme ! On s'en prend aux origines !

M. Rémy Auchedé. ... aussi difficile à prononcer !

M. le président. Je préfère cela, monsieur Auchedé. Il y a des limites à ne pas dépasser.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Tout à fait. On peut rire, mais il y a tout de même une limite !

M. Alain Bocquet. ... notait récemment que le libre-échange sans aucune restriction conduisait à « un appauvrissement et à une déstabilisation du monde industriel et provoquait dans le même temps de cruels ravages dans le tiers monde ».

Le rapport du Sénat note aussi que les sous-traitances étrangères cachent une immense et intolérable exploitation. Marx n'aurait pas dit mieux que tous ces messieurs !

M. Jacques Godfrain. Marx ? Qui c'est ?

M. Christian Bergelin. Un expert !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, mes chers collègues. Le sujet est sérieux !

M. Yves Nicolin. Mais traité légèrement !

M. Alain Bocquet. Enfin, la commission du Sénat montre que le recours aux délocalisations est allé croissant au fur et à mesure des avancées de l'intégration européenne. La réalisation du Marché unique lui donne même une vigueur sans précédent en favorisant tous les détournements de trafic. Les groupes industriels et commerciaux français seraient en plein effort pour combler les quelques longueurs de retard prises en la matière sur les Britanniques et les Allemands.

Qu'il s'agisse de l'emploi des hommes et des femmes de ce pays, de leur pouvoir d'achat, de leur propre développement culturel et social dans une France souveraine, rien de tout cela ne trouvera d'épanouissement, dès lors que l'ensemble de la finance, de la monnaie, des industries électronique, chimique, métallurgique, aéronautique, automobile, énergétique et militaire seraient privatisées et échapperaient à la maîtrise nationale.

Pourquoi ? Parce que les cotations en Bourse, l'exigence des actionnaires privés français et étrangers visent à maintenir le taux de profit en pesant toujours plus sur l'emploi et les salaires. Parce que le travail se flexibilisera toujours plus au gré des fluctuations des marchés mondiaux.

Le Gouvernement feint aujourd'hui de s'émouvoir des délocalisations au plan international qui menacent des millions d'emplois pour tenter de faire oublier ses responsabilités mais, en ouvrant le capital des entreprises nationales au capital étranger, il ne peut qu'encourager ces pratiques inacceptables.

L'Assemblée nationale a créé une commission d'enquête, comme s'il fallait attendre six mois pour proposer d'éventuelles mesures. C'est tout de suite, dès la présente session, que des dispositions d'urgence doivent être prises. La pre-

mière de ces mesures serait de repousser les privatisations. Ce serait un acte concret pour empêcher de nouvelles délocalisations.

M. André Gurin. Il faut repousser la discussion à l'automne !

M. Alain Bocquet. En 1986, la participation étrangère ne pouvait dépasser 20 p. 100, une disposition qui serait impossible, nous dit-on, à appliquer aujourd'hui aux investisseurs communautaires.

Il serait fait une distinction entre les investisseurs européens, qui seraient considérés comme quasiment nationaux dans la mesure où ils feraient partie de la patrie européenne, et les investisseurs extérieurs à la Communauté. Cette distinction est-elle en phase avec la réalité ?

Qu'est-ce qui sera le plus européen : une entreprise japonaise qui fabrique des voitures en Angleterre ou une entreprise allemande installée en Thaïlande dont le capital est en Suisse ?

Cette distinction entre Européens et extra-Européens est factice. Pour qu'elle soit valable il faudrait qu'il existe une réelle solidarité européenne.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Eh oui !

M. Jean-Claude Lefort. Elle n'existe pas !

M. Alain Bocquet. Or l'actualité nous donne une série de contre-exemples vivants.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Eh oui !

M. Alain Bocquet. La France a dû capituler sur l'accord oléagineux (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*)...

M. Christian Bergelin et M. Jacques Godfrain. C'est faux !

M. Henri de Richemont. Vous dites vraiment n'importe quoi !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. La France, je le confirme, a dû capituler sur l'accord oléagineux...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Si vous disiez des choses intéressantes !

M. Alain Bocquet. ... parce que ses partenaires européens préfèrent se fournir auprès des multinationales américaines.

M. Henri de Richemont. C'est faux !

M. Alain Bocquet. L'abandon de la préférence communautaire et l'absence de réelle politique agricole commune...

M. Eric Duboc. La faute à qui ?

M. Alain Bocquet. ... font que la Communauté européenne est devenue aujourd'hui le premier importateur de produits agricoles et alimentaires et le premier client des États-Unis.

M. Henri de Richemont. Grâce à M. Delors !

M. Alain Bocquet. A ma connaissance, il n'est pas membre du Parti communiste français !

M. Jacques Godfrain. Vous avez voté pour lui !

M. Christian Bergelin. Vous l'avez soutenu !

M. Alain Bocquet. Plus récemment, c'est l'Allemagne qui a conclu avec les États-Unis un accord séparé par lequel elle s'engage à ne pas respecter la directive européenne sur les marchés publics...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Et c'est inadmissible !

M. Alain Bocquet. ... directive qui, timidement mais pour la première fois, prévoyait une préférence communautaire si le prix de l'offre européenne n'excédait pas de 3 p. 100 les offres de pays tiers dans le secteur des télécommunications. Mais cette directive prévoyait avant tout d'ouvrir les marchés publics français à la concurrence communautaire. Les géants japonais et américains vont pouvoir désormais s'engouffrer dans cette brèche et s'attaquer à nos télécom. C'est la qualité des produits et des prestations qui risque d'être une fois de plus sacrifiée sur l'autel de la concurrence et de la course à la rentabilité financière.

M. Remy Auchedé. Très juste !

M. André Gérin. Bravo !

M. Rémy Auchedé. Même le ministre en a été contrit !

M. le président. Monsieur Auchedé, je vous en prie.

M. Rémy Auchedé. Je cite la majorité !

M. le président. Oui, mais vous êtes particulièrement énervé, ce soir !

Continuez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Le troisième grave erreur de ces privatisations est d'avoir une vue étroite, erronée et dépassée de la notion de responsabilité : responsabilité de l'Etat, des collectivités, de leurs élus, des entreprises, enfin et surtout des citoyens.

Le débat sur les privatisations est l'occasion de ressortir l'image éculée du capitalisme populaire, dont vous avez parlé hier, monsieur le ministre...

M. Jacques Godfrain. Le vôtre est impopulaire !

M. Alain Bocquet. ... ou du citoyen actionnaire, image qui ne durera pas plus de temps qu'il n'en faut pour vendre les actions.

M. Eric Duboc. Ça dure encore !

M. Alain Bocquet. Après, il sera demandé aux petits porteurs d'être les spectateurs de joutes financières internationales, d'avoir l'œil sur l'indice du CAC 40, indice qui pourra fortement grimper, en même temps que celui du chômage.

Proposer 10 p. 100 d'actions aux salariés est une duperie. D'une part, ils n'auront pas leur mot à dire, pas plus qu'aujourd'hui, sur la marche de l'entreprise. D'autre part, cette participation ne représentera jamais qu'une infime partie de l'ensemble du capital.

Seuls les plus hauts salaires pourront acheter des actions, mais jamais quelqu'un ayant un salaire de moins de 7 000 francs par mois ne le pourra. A Rhône-Poulenc, par exemple, 50 p. 100 des salariés gagnent moins que cette somme.

L'indice du cours des actions à Paris est passé de l'indice 100 en 1982 à l'indice 500 au début de 1990.

M. Eric Duboc. Merci, les socialistes !

M. Alain Bocquet. Il continue aujourd'hui d'être à l'indice 450, contre 280 pour New York et 320 pour Francfort. L'emploi s'en porte-t-il mieux ? De toute évidence, non.

De nouveaux cadeaux fiscaux seraient consentis afin d'attirer les futurs actionnaires. La politique économique de la France va se faire à la Corbeille, comme le disait le général de Gaulle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bergelin. Pas vous !

M. Alain Bocquet. L'impôt de Bourse a été, lors de la discussion sur le collectif, vidé de son contenu. L'avoir fiscal pour les actionnaires est de 100 p. 100, 67 p. 100 des revenus financiers sont exonérés d'impôt, les revenus financiers cotisent à hauteur de 2,4 p. 100 pour la sécurité sociale. Nous proposons qu'ils cotisent au même niveau que les revenus salariés. Ce ne serait que justice. Cela représenterait *ipso facto* 65 milliards de fonds pour la sécurité sociale, alors que les mesures annoncées ce matin par Mme Veil vont entraîner une nouvelle ponction de 10 milliards dans les poches des assurés sociaux.

M. André Gérin et M. René Carpentier. Très juste !

M. Alain Bocquet. La litanie des cadeaux fiscaux accordés au marché financier est édifiante. Pour quel résultat ? L'encours des SICAV, à coup d'incitations fiscales, atteint actuellement 1 400 milliards de francs...

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. ... qui nourrissent les placements spéculatifs à court terme, au détriment de l'investissement productif.

M. Jacques Godfrain. C'est vous, ça !

M. Alain Bocquet. Le Président de la société d'assurances AXA estimait dans la *Tribune Desfossés*...

M. Jean-Pierre Thomas. Bonne lecture !

M. Alain Bocquet. ... que, pour les actionnaires de sa compagnie, il valait mieux placer les 16 milliards de cash dont elle disposait sur les marchés financiers à court terme plutôt qu'investir.

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. Est-ce vraiment cette logique qu'il faut encourager ?

M. Yves Nicolin. C'est cela qu'il faut changer !

M. Alain Bocquet. Dans le même temps, selon un sondage SOFRES-*Liaisons sociales*, la proportion de salariés qui se disent convaincus d'avoir la possibilité de faire entendre leur voix, leur opinion, a chuté de 62 à 31 p. 100 en trois ans.

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Jacques Godfrain. C'est votre héritage !

M. Alain Bocquet. Plus de la moitié estiment que leur travail et leur mérite ne sont pas reconnus.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est hors sujet !

M. Christian Bergelin. C'est de l'autocritique ?

M. le président. Chers collègues, il y a dans l'hémicycle un bruit ambiant qui ne permet pas d'entendre M. Bocquet.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Oh si !

M. Yves Deniaud. Hélas !

M. Jean-Pierre Philibert. On ne perdrait pas grand chose !

M. René Carpentier. C'est l'intolérance à droite !

M. le président. Je vous demande d'écouter l'orateur afin qu'il puisse terminer son intervention.

Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Ce besoin, cette volonté des salariés de participer et d'être reconnus dans l'entreprise ne trouvera pas, de toute évidence, de réponses dans l'achat d'actions. La citoyenneté, monsieur le ministre, ne se fera pas non plus autour de la corbeille.

La responsabilité des entreprises est grande, mais quel sens lui donner ?

M. Jean-Pierre Thomas. Vous parlez pour ne rien dire !

M. René Carpentier. Poursuivez, monsieur Bocquet !

M. le président. Monsieur Carpentier, ce n'est pas vous qui donnez la parole au président Bocquet !

Poursuivez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Le collectif budgétaire vient d'inscrire 50 milliards de francs d'aides aux entreprises. A cela, il faut ajouter à la baisse de l'impôt sur les sociétés, lequel est passé - vous le savez bien...

M. Christian Bergelin. Merci la gauche !

M. Alain Bocquet. ... puisque vous y avez contribué - de 50 p.100 à 33,3 p. 100, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qui devait, rappelez-vous, créer 300 000 emplois, et les milliards prétendument consacrés à l'embauche et à la formation, qui ont été le plus souvent détournés de leur but initial.

M. Christian Bergelin. Vous n'avez pas voté la censure !

M. Alain Bocquet. Si ! Avec vous ! Contre la CSG ! Mais vous, vous avez augmenté la CSG ; vous l'avez portée de 1,1 à 2,4 p. 100.

Le rapport de la commission des finances pour 1993 notait ainsi que « de 1973 à 1990, la dépense totale en faveur de l'emploi est passée de 0,9 p. 100 à 3,3 p. 100 du produit intérieur brut ». Dans le même rapport, on peut également lire que la France est le pays dont les dépenses pour l'emploi sont les plus élevées.

Encore une fois, pour quel résultat ? La part des actifs financiers dans le total des actifs est passée de 42 p. 100 en 1970 à 53 p. 100 en 1988.

François Roche, dans son éditorial de *La Tribune*...

M. Eric Duboc et M. Yves Nicolin. Saine lecture !

M. Jean-Pierre Thomas. M. Bocquet est sponsorisé par *La Tribune*, journal du capital ! (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bocquet. ... écrivait : « L'intérêt des entreprises et celui de la nation ne coïncident pas. Dans la logique du capitalisme privé dans laquelle se situe le gouvernement actuel, si l'on en juge par le programme de privatisation qu'il prévoit, la finalité d'une entreprise n'est pas de créer des emplois. Elle est de maintenir une rémunération du capital investi qui lui permette de financer son activité et son développement. » Saine lecture, en effet !

M. André Gorin. Bravo !

M. Alain Bocquet. La manne du Gouvernement en faveur des entreprises n'a eu aucun effet positif pour l'emploi. Le chômage n'a cessé d'augmenter, avec en corollaire une explosion des emplois précaires - CDS, Exo-jeunes, stages en tous genres - ainsi qu'une extension du recours systématique au chômage partiel, en augmentation de 142,5 p. 100 en un an !

M. Pierre Favre. C'est l'héritage !

M. Alain Bocquet. Les gouvernements, à force d'accorder des aides au patronat sans demander de contreparties, ont désresponsabilisé les entreprises de leur mission essentielle : créer des emplois.

M. André Gorin et M. René Carpentier. Absolument !

M. Alain Bocquet. Aujourd'hui, le fossé entre l'entreprise et le citoyen se creuse.

Le Gouvernement ne fait que professer la pédagogie du renoncement et du fatalisme aux salariés.

Le pouvoir compte aussi sur les conséquences du dévoiement des véritables objectifs des nationalisations, et sur la déception qu'a entraînée dans les entreprises nationalisées, en vertu de choix politiques délibérés, une gestion à caractère privé.

Il n'y a pas eu échec des nationalisations,...

M. Henri de Richemont. Si !

M. Alain Bocquet. ... mais échec de l'usage qu'en ont fait les différents gouvernements...

M. Eric Duboc. Le gouvernement socialo-communiste !

M. Alain Bocquet. ... qui ont exclu les travailleurs des vraies responsabilités.

Le Gouvernement et les PDG ont rapidement orienté ces groupes vers la priorité aux investissements à l'étranger, notamment aux États-Unis,...

M. Henri de Richemont. Ce n'est pas nous !

M. Alain Bocquet. ... pour s'ouvrir des zones de profit. Cette politique s'est doublée de stratégies dites d'assainissement et de dégraissage des emplois et des productions jugées insuffisamment rentables selon des critères exclusivement et étroitement financiers.

M. Eric Duboc. Pechiney !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Triangle !

M. Alain Bocquet. Je ne me sens pas du tout concerné par ce genre d'allusions. Je procède à une démonstration à partir de faits.

M. Gilbert Meyer. Vous « essayez » de démontrer !

M. Alain Bocquet. Et nous avons dit ce que nous avons à dire sur ce fameux Triangle.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait. Et on peut faire une anthologie : la Garantie foncière, etc.

M. Alain Bocquet. Les groupes publics ont été très actifs pour s'internationaliser, mais sans soutenir les efforts et les objectifs d'emploi, de formation, de qualification, de développement des capacités de recherche et de production, de rééquilibrage des échanges de la France. Ils ont été invités à se comporter comme des multinationales retirant à notre pays des moyens décisifs de politique industrielle.

M. Jean-Pierre Brard. Oui !

M. Alain Bocquet. Mais, à l'inverse, peut-on parler de réussite des privatisations ?

M. Alphandéry, ministre de l'économie, dans la présentation de son projet au Sénat, se félicitait de voir « un peu partout » chez nos partenaires européens et américains, en Europe centrale et orientale, dans l'ancienne Union soviétique, de « véritables révolutions économiques, aboutissant à l'émergence progressive d'un secteur privé, qui, demain, sera concurrentiel ». Il ajoutait - sans doute n'avait-il pas pris connaissance du rapport du Sénat sur les délocalisations - que « plus à l'est encore, une zone de croissance et de liberté économique sans précédent émerge en Asie ».

En Angleterre, les privatisations massives de Mme Thatcher,...

M. Henri de Richemont. Un succès !

M. Alain Bocquet. ... votre modèle (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), n'ont pas diminué les déficits publics. Mais, tant sur les services rendus au public que sur les emplois, le fiasco a été total.

M. Augustin Bonrepaux. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Quatorze années de politique ultra-libérale ont réussi à détruire les services publics et les bases nationales de l'industrie, ont sacrifié l'équipement et la technologie, ont contraint au chômage des millions d'hommes et de femmes.

M. Yves Marchand. Comme chez nous !

M. Alain Bocquet. Soixante-dix entreprises publiques, représentant 5 p. 100 du produit national, ont été vendues en douze ans, pour « faire reculer les frontières de l'Etat », selon le vœu de Mme Thatcher.

M. Yves Marchand. Elle a démissionné ! N'en parlons plus !

M. Alain Bocquet. Les conservateurs, comme la droite française aujourd'hui, avaient plusieurs objectifs : améliorer les performances des entreprises, réduire le pouvoir syndical,...

M. Henri de Richemont. Cela a marché !

M. Jean-Pierre Brard. Jusqu'à ce que mort s'ensuive !

M. Alain Bocquet. ... développer un actionariat populaire, apporter des ressources supplémentaires au budget de l'Etat. Quel est le bilan ?

M. Rémy Auchédé. Catastrophique !

M. Alain Bocquet. La rentabilité de certaines entreprises s'est améliorée,...

M. Yves Marchand. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. ... sans conséquences positives pour l'emploi.

M. Henri de Richemont. Mais si !

M. Alain Bocquet. Vous, de l'emploi vous vous en moquez carrément. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Gilbert Meyer. Provocation !

M. Alain Bocquet. Il y a, dans ma région, des centaines de milliers de chômeurs.

M. Jean-Pierre Brard. La droite brade la France !

M. Alain Bocquet. La rentabilité de certaines entreprises s'est améliorée sans conséquences positives pour l'emploi. D'autres ont vu leurs profits diminuer ou s'effondrer lorsque les difficultés conjoncturelles sont apparues. La privatisation des monopoles publics s'est traduite par une forte hausse du prix des prestations.

Dans le cas de la distribution d'électricité, où la compagnie nationale britannique a été « éclatée » en douze sociétés privées régionales, les hausses de prix ont été telles qu'elles ont conduit le Premier ministre John Major à intervenir.

Récemment, une étude menée par le cabinet Technologia, réalisée à la demande du conseil supérieur consultatif d'EDF, parvenait à des conclusions qui méritent d'être méditées : alors que le prix moyen de l'électricité a augmenté de 40 p. 100, l'étude indique que le système favorise les gros consommateurs, qui peuvent négocier des contrats, au détriment des consommateurs domestiques. Les privatisations ont engendré des suppressions d'emplois de l'ordre de 40 p. 100 dans le secteur de la production. Les salaires sont de plus en plus disparates, mais accusent une baisse moyenne de 30 p. 100. Dans le même temps, les cours des compagnies privées d'électricité ont augmenté respectivement de 69 p. 100 et 67 p. 100 entre février 1992 et janvier 1993 à la Bourse de Londres !

Ce triste bilan et ces dangereuses perspectives sont incontestables,...

M. Yves Nicolin. Si ! C'est contestable !

M. Henri de Richemont. British Airways fait des bénéfices, Air France du déficit !

M. Alain Bocquet. ... mais c'est pourtant cette politique que le Gouvernement français veut copier.

M. Henri de Richemont. Non ! Cela n'a rien à voir !

M. Alain Bocquet. Avec votre politique, cela viendra ! Tout le monde le sait !

M. Eric Duboc. Vous faites de la démagogie !

M. Alain Bocquet. En ex-RDA, la vente de 11 500 entreprises sur 13 000 a creusé le déficit de l'Etat tout en augmentant de façon considérable le nombre de chômeurs.

M. Jean Diebold. Le chômage y a d'autres causes !

M. Alain Bocquet. Dans l'ex-URSS,...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ah !

M. Jacques Godfrain. Il n'y a plus de goulag, au moins !

M. Alain Bocquet. ... ce sont les fleurons de la haute technologie.

M. Gilbert Meyer. Tchernobyl !

M. Alain Bocquet. ... le secteur aérospatial par exemple, qui sont véritablement pillés, au profit de multinationales.

En France comme ailleurs, les privatisations ne sont pas de nature à responsabiliser les entreprises vis-à-vis de l'emploi et de la formation.

Enfin, quelle pourrait être la responsabilité des pouvoirs publics et, notamment, de l'Etat ?

Le Gouvernement a décidé de supprimer à terme 30 000 emplois chez les fonctionnaires après avoir récemment décidé de « geler » le salaire de quatre millions d'agents de l'Etat,...

M. Gilbert Meyer. Vous n'avez rien compris !

M. Alain Bocquet. ... des hôpitaux publics et des collectivités locales. Cette nouvelle attaque contre la fonction publique est inséparable de la volonté de privatiser à tout va et de peser sur les salaires des ménages, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Dans le même temps, le Gouvernement a dû annoncer le report de la mesure d'indemnisation qui prévoyait une compensation par l'Etat de 50 p. 100 des réductions de salaire consécutives à l'acceptation par les salariés du chômage patronal aux licenciements.

Les spécialistes de l'INSEE expliquent l'affaiblissement de l'activité par la décélération du seul élément qui tirait encore la croissance : la consommation des ménages.

M. Gilbert Meyer. L'héritage !

M. Eric Duboc. De toute façon, c'est hors sujet !

M. Alain Bocquet. Depuis 1988, la progression annuelle des coûts salariaux en France a toujours été inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. En 1992, dans le secteur privé, les coûts unitaires de main-d'œuvre n'ont progressé que de 1,6 p. 100 en France selon l'OCDE, loin derrière l'Allemagne, 4,7 p. 100, et même loin derrière la moyenne des pays de l'OCDE : 2,8 p. 100. En Europe occidentale, pour les dépenses salariales brutes horaires - c'est-à-dire les salaires plus les charges sociales - les statistiques d'Eurostat, l'organisme statistique de la CEE, montrent qu'en 1991 la France était au dixième rang par ordre décroissant sur douze ! Résultat : la consommation n'augmenterait, selon la direction de la prévision, que de 0,6 p. 100 cette année, contre 1,5 p. 100 en 1992. Il n'est nul besoin d'être un expert économique pour savoir que cela aura un impact particulièrement négatif sur la croissance.

Le collectif budgétaire, le plan dit Balladur, en prélevant 100 milliards de francs essentiellement sur les revenus du travail, les pensions et même les indemnités de chômage, risque d'accélérer encore la réduction des débouchés de l'activité.

La politique de super-austérité, qui est le credo de M. Balladur et de son Gouvernement, va conduire tout droit notre pays vers plus de chômage, plus de misère, plus d'angoisses pour nos populations.

M. Gilbert Meyer. Vous êtes Mme Soleil !

M. Alain Bocquet. Je prends le pari.

M. le Premier ministre a beau essayer de rassurer, en promettant que les premiers fruits de sa politique seraient pour le début de l'année prochaine. Ou M. le Premier ministre est un grand naïf (*exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ce que je ne crois pas ; ou alors il ment sciemment, ce qui est plus grave. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ce n'est pas un dirigeant marxiste !

M. Alain Bocquet. Car il n'y a aucun doute à avoir : les fruits du début de 1994 seront très amers. Comment prétendre que ça ira mieux demain et annoncer en même temps, comme vient de le faire M. le ministre du travail, que nous allons compter à la fin de l'année 340 000 chômeurs de plus ?

M. Patrick Devedjian. C'est vrai que vous êtes bon en prophéties ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Bocquet. Et puis, il y a l'expérience qui est là pour témoigner que la logique des plans d'austérité et de soutien financier aveugle au patronat et au capital financier, cela ne fait qu'aggraver le chômage.

M. André Gérin. Tout à fait !

M. Pierre Fabre. On verra les mesures des Soviétiques !

M. Alain Bocquet. Rappelez-vous : en 1974, la France comptait 500 000 demandeurs d'emplois. En 1977, le patronat bénéficia de 640 millions de francs d'exonération de charges sociales à l'embauche pour les entreprises, l'impôt sur les bénéfices étant encore de 50 p. 100. M. Raymond Barre, alors Premier ministre, déclarait alors : « Ce programme d'action produira à brève échéance des effets positifs sur l'emploi. »

M. Eric Duboc. C'est du passé, tout cela !

M. Alain Bocquet. Conclusion : on est passé, à cette époque, à un million de chômeurs.

En 1980, toujours avec cette même logique, c'est 1,2 milliard de francs d'exonération dont a encore bénéficié le patronat. On a franchi la barre de 1,5 million de chômeurs.

En 1982, c'est encore 1,1 milliard dont bénéficient les entreprises.

M. Pierre Favre. C'était vous, en 1982.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Vous étiez alors au Gouvernement !

M. Pierre Favre. Fiterman était au Gouvernement !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Alain Bocquet. Les choses sont claires : nous avons quatre ministres sur quarante !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ce n'est pas mal !

M. Yves Nicolin. Vous n'allez tout de même pas renier leur importance ! Sinon, il ne fallait pas accepter !

M. Eric Duboc. Vous aviez tout voté !

M. Alain Bocquet. Chacun sait que, dès la fin de 1981 et le début de 1982, nous avons commencé à critiquer l'orientation qui était prise ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Duboc. Vous avez voté la confiance chaque fois !

M. Pierre Favre. Il faut être raisonnable et voir les choses en face !

M. le président. Monsieur Bocquet, poursuivez votre propos sur l'exception d'irrecevabilité.

M. Alain Bocquet. Ma démonstration porte sur les quinze dernières années. Pourquoi ferais-je une parenthèse sur cette période ? Il faut savoir tirer les enseignements de l'histoire !

En 1982, disais-je, c'est encore 1,1 milliard dont bénéficiaient les entreprises.

M. Pierre Favre. Et il y avait combien de chômeurs, en 1982 ?

M. Alain Bocquet. M. Jacques Delors, père du plan dit « de rigueur » déclarait : « Nous avons six mois pour démontrer aux Français que cet effort de rigueur qui leur est demandé est utile. » Bilan de l'opération : le cap des 2 millions de chômeurs est franchi peu après dans notre pays !

M. Yves Verwaerde. Vous étiez complices !

M. Yves Nicolin. Il ne fallait pas le voter !

M. Alain Bocquet. En mai 1986, vous êtes de nouveau au pouvoir et vous êtes encore plus généreux pour le patronat. C'est un cadeau de 3,4 milliards de francs que vous offrez aux entreprises, auxquels s'ajoutent les 3,5 milliards de francs pour le financement des TUC. De plus, vous faites passer l'impôt sur les sociétés de 50 p. 100 à 45 p. 100. Et la France se retrouve dans la foulée avec 2,5 millions de chômeurs !

M. Jean-Pierre Brard. Et voilà !

M. Yves Verwaerde. Mais avec une croissance qui repart et des créations d'emplois !

M. Alain Bocquet. Pourtant, M. Gattaz, le président du CNPF de l'époque, n'avait pas hésité à faire des promesses. Je le cite : « Je maintiens que l'allègement des contraintes qui nous est accordé enfin va permettre de créer entre 300 000 et 400 000 emplois nouveaux dans les dix-huit mois. » Où sont-ils ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe communiste. En effet, où sont-ils ?

M. André Gérin. La droite est intolérante !

M. Jean-Pierre Brard. L'opposition n'aime pas qu'on lui tende le miroir ! C'est pire que le musée Grévin !

M. Alain Bocquet. En mai 1990, le Gouvernement offre cette fois-ci 5,2 milliards au patronat, 1,7 milliard pour les TUC, 2,7 milliards pour les CES et l'impôt sur les bénéfices tombe à 37 p. 100.

M. Yves Verwaerde. Quel gouvernement ?

M. Yves Nicolin. Vous étiez complices !

M. Alain Bocquet. Là encore, les propos rassurants ne manquaient pas pour expliquer que c'était le seul moyen de vaincre le chômage. Le niveau des 3 millions de chômeurs a été progressivement atteint !

M. Yves Verwaerde. Quel était le gouvernement ?

M. Rémy Auchedé. M. Bocquet vous la dit !

M. Alain Bocquet. Et non seulement vous poursuivez cette logique suicidaire pour l'emploi et l'économie...

M. François Vannson. Il fallait censurer !

M. Alain Bocquet. ... mais vous lui mettez un turbo...

M. André Gérin. Exactement !

M. Alain Bocquet. ... avec 50 milliards d'aides en tous genres, l'impôt sur les bénéficiaires étant tombé, lui, à 33,3 p. 100.

M. Henri de Richemont. L'impôt tue l'impôt !

M. Alain Bocquet. C'est encore et toujours les cadeaux aux mêmes, c'est-à-dire pour une minorité de privilégiés, et les sacrifices pour le plus grand nombre : les salariés, les retraités et les chômeurs.

M. Yves Nicolin. Propos archaïques !

M. Alain Bocquet. On va tout droit vers les 3,5 millions de demandeurs d'emploi dans notre pays d'ici à la fin de l'année. C'est grave, très grave !

M. Henri de Richemont. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. On ne peut pas continuer comme ça. Non seulement vous laissez faire, mais vous y contribuez activement.

M. Yves Verwaerde. On veut Marchais ! *(Rires.)*

M. Alain Bocquet. C'est ce qui donne tout son sens à notre combat...

M. Yves Nicolin. D'arrière-garde !

M. Alain Bocquet. ...déterminé dans ce débat sur les priorités. Ainsi, nous restons fidèles aux intérêts bien compris de notre peuple et de la France, de sa grandeur et de son rayonnement.

M. Yves Verwaerde. C'est la conclusion !

M. Alain Bocquet. La victoire de Bill Clinton aux élections américaines marque un certain retour de l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Les dépenses publiques d'infrastructures et d'éducation auront été l'un des thèmes forts de la campagne électorale américaine.

Si nous souhaitons réaffirmer le rôle de l'Etat, nous ne souhaitons pas pour autant une étatisation de l'économie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Yves Verwaerde. C'est nouveau !

M. Jean-Pierre Brard. Non, ce n'est pas nouveau. Vous n'avez rien compris !

M. Alain Bocquet. Les nationalisations de 1947 *(exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*...

M. Eric Duboc. C'est la machine à remonter le temps !

M. Alain Bocquet. ... ont permis le redressement de la France après la guerre. Je constate que vous réglez pas mal de comptes avec le Général de Gaulle.

Les nationalisations de 1947, disais-je, ont permis le redressement de la France après la guerre. Dans les années soixante, elles ont permis à notre pays de connaître une période de croissance considérable. Les nationalisations ont contribué aux « trente glorieuses ».

M. Henri de Richemont. Oh non ! C'est une erreur !

M. Eric Duboc. Amalgame ! Cela n'a rien à voir !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Renault a été durant toute une période la vitrine sociale, le laboratoire social de la France entière. Etait-ce là de l'étatisme ?

Mais est-ce que la droite, que vous représentez, a tiré, elle, toutes les leçons des échecs de l'ultralibéralisme ?

Le débat sur l'intervention de l'Etat doit d'abord porter sur l'efficacité de la dépense publique à soutenir l'activité économique. Le déficit du budget de l'Etat sera supérieur à 300 milliards de francs pour l'année 1993.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. A cause de vous !

M. Patrick Devedjian. 575 milliards !

M. Henri de Richemont. C'est le budget de la gauche !

M. François Vannson. Et le déficit était prévisible bien avant que nous arrivions.

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de vous calmer et de laisser terminer M. Bocquet. Je vous rappelle que la séance a été ouverte il y a maintenant deux heures et demie et que M. Bocquet n'a toujours pas terminé son intervention.

M. Rémy Auchedé. L'opposition n'arrête pas de l'interrompre !

M. Jean-Pierre Brard. Ils le font exprès, ils veulent prolonger le débat !

M. le président. Veuillez continuer, monsieur Bocquet. Votre propos calmera l'ensemble de nos collègues.

M. Guy Hermier. Je rappelle aux néophytes que nous n'avons pas voté le budget !

M. le président. Monsieur Hermier, il n'y a pas de néophytes dans cet hémicycle, il n'y a que des collègues !

M. Guy Hermier. Si, monsieur le président, il y a des néophytes qui n'ont pas suivi l'actualité politique !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Le déficit du budget de l'Etat, disais-je, sera supérieur à 300 milliards de francs pour l'année 1993.

Le Trésor devra placer 480 milliards d'emprunts divers cette année et maintenir des taux d'intérêts élevés pour attirer les capitaux étrangers.

M. Henri de Richemont. Nous les avons baissés !

M. Alain Bocquet. L'internationalisation de l'allocation de l'épargne et la concurrence pour attirer cette dernière, ont mis le Trésor public sous la coupe des marchés financiers. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Ces déficits publics ont-ils servi à satisfaire les besoins sociaux, à relancer la consommation ?

M. Henri de Richemont. J'ai l'impression de me retrouver à l'école !

M. Alain Bocquet. Non, ils ont financé les cadeaux fiscaux *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre),* les besoins du marché financier, l'emploi précaire, le surarmement nucléaire. *(Mêmes mouvements.)*

Les déficits des années cinquante et soixante...

M. Eric Duboc. C'est vieux, tout cela ! Parlez-nous de l'avenir !

M. le président. Mes chers collègues, veuillez vous calmer. Je vous demande également d'arrêter de vous prendre à partie de bancs à bancs...

Veuillez poursuivre, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Les déficits des années cinquante et soixante, disais-je, importants et réguliers, ont accompagné une croissance réelle et des créations d'emplois. Le déficit actuel est grave parce qu'il ne s'accompagne d'aucune relance ni de l'offre ni de la demande.

Les critères de convergence du traité de Maastricht, qui fixent des plafonds de déficits et de dette publique, relèvent d'une attitude dogmatique. Pour s'y tenir, le Gouvernement français a ponctionné, par l'intermédiaire de la contribution sociale généralisée et par d'autres taxes, le pouvoir d'achat des ménages. (*Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Verwaeerde. Vous nous l'avez déjà dit. Ne revenez pas en arrière !

M. Jean-Pierre Brard. Décidément, nos collègues ne savent que faire du bruit !

M. le président. Monsieur Brard, n'interrompez pas votre président de groupe qui seul a la parole.

Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. La consommation des ménages ainsi que la production des entreprises vont baisser, ce qui aura pour conséquence pour le budget de l'Etat une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et de son coût. *In fine*, le déficit de l'Etat se creusera. Ce n'est pas une vue théorique, c'est un constat que tout le monde peut faire.

Il faut sortir de cette spirale infernale.

M. Henri de Richemont. Oui !

M. Eric Duboc. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Le gouvernement attend 40 milliards de francs de recettes des privatisations. Pour anticiper ces recettes qui n'arriveront dans les caisses de l'Etat qu'au début de l'année prochaine, le Premier ministre a annoncé le lancement d'un emprunt.

M. Henri de Richemont. Cela marche !

M. Eric Duboc. C'est un grand succès ! Vous devriez souscrire !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Il n'y a pas beaucoup de RMistes et de smicards qui peuvent souscrire à cet emprunt.

M. Pierre Favre. Vous n'êtes pas RMiste !

M. Alain Bocquet. Rémunéré au taux du marché, il devra, pour attirer les souscripteurs, être assorti d'un avantage ciblé qui profitera, une fois de plus, aux propriétaires de SICAV monétaires.

Si le programme de privatisation n'a pas le succès attendu par le Gouvernement ou si les porteurs de l'emprunt n'ont pas la volonté de se reporter sur les privatisés, l'Etat subira bel et bien un alourdissement de ses charges d'intérêt qui absorbent actuellement 16 p. 100 de ses recettes fiscales.

M. Jean-Pierre Brard. Le service de la dette va s'aggraver !

M. Alain Bocquet. A quoi cet argent servira-t-il ?

M. Henri de Richemont. Ça marchera ! les gens souscriront !

M. Alain Bocquet. Tout à la fois à accroître les contrats emploi-solidarité - il y en aurait 200 000 de plus - à porter à 9 milliards de francs l'allègement des cotisations familiales dues par les entreprises pour les salaires proches du SMIC,...

M. Guy Hermier. Quel gâchis !

M. Alain Bocquet. ... à allouer de nouvelles primes aux entreprises qui concluront des contrats d'apprentissage et à résorber la dette publique. N'est-ce pas purement démagogique...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Non !

M. Guy Hermier. Ils dilapident le patrimoine national pour des mesures conjoncturelles !

M. Alain Bocquet. ... puisque la dette publique est de 2 000 milliards de francs pour des mesures conjoncturelles avec une charge annuelle d'intérêts de 160 milliards ?

M. Eric Duboc. La faute à qui ?

M. Alain Bocquet. Or les ventes, en l'état actuel du marché, ne pourraient rapporter que quelques dizaines de milliards.

M. Guy Hermier. Très juste !

M. Alain Bocquet. Enfin, il est aberrant de privatiser l'industrie aéronautique et la compagnie Air France pour financer quelques dizaines de milliers de CES.

M. Guy Hermier. Très juste !

M. Alain Bocquet. Avec la SNECMA, l'Aérospatiale et Air France, la France dispose d'une des premières aéronautiques du monde, lui fournissant ainsi des possibilités de coopération. Et le Gouvernement envisage de la livrer au privé ? Mais l'aéronautique française a déjà fait l'expérience d'une telle gestion privée. Et si la SNECMA a été créée en 1945, c'est justement pour sanctionner cette gestion. En effet, la France disposait au début de ce siècle de l'industrie la plus avancée dans les moteurs d'avions.

M. Gilbert Meyer. Dassault n'était pas communiste !

M. Alain Bocquet. Le patronat privé a mené une telle politique d'abandon entre les deux guerres que notre pays se retrouva en 1939-1940 avec une aviation totalement surclassée. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Bédier. Et le pacte germano-soviétique !

M. Alain Bocquet. Où est la perspective à moyen et à long terme lorsque l'on vend sa propriété pour payer ses impôts ? ...

M. Eric Duboc. Ça, c'est les socialistes !

M. Alain Bocquet. ... On ne peut pas indéfiniment financer des dépenses par la vente de son patrimoine...

M. Jean-Pierre Brard. Les bijoux de famille !

M. Alain Bocquet. ... écrivait à ce propos l'Observatoire français des conjonctures économiques dans sa publication du 3 mars dernier.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Alain Bocquet. Enfin, les collectivités locales aimeraient assumer toutes leurs responsabilités. Les concurrences entre Etats, et de plus en plus entre régions et entre villes, ruinent les politiques de coopération.

A Toulouse, par exemple,...

M. Yves Nicoïn. Très belle ville !

M. Alain Bocquet. ... la cité s'est indéfectiblement identifiée à l'industrie aéronautique. Livrer l'entreprise nationale aux capitaux étrangers serait asphyxier économiquement et socialement un département comme la Haute-Garonne. Comment pourraient être réalisés tous les programmes d'Aérospatiale sans engagement public ?

L'industrie aéronautique fonctionne avec des cycles particulièrement longs. Or, le secteur privé ne s'intéresse qu'à la rentabilité immédiate. Où va partir toute cette technologie ? Telles sont les inquiétudes des salariés, de leurs syndicats et des élus de cette région. Une grande manifestation unitaire, avec plus de 4 000 participants, l'a exprimé fortement samedi dernier, alors que M. Ballardur visitait la capitale de Midi-Pyrénées.

M. Eric Duboc. Archaisme !

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, si le groupe communiste s'oppose résolument à votre projet de loi (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), c'est aussi parce que d'autres choix sont possibles et nécessaires.

En attaquant votre projet, ce n'est évidemment pas le *statu quo* que nous défendons.

Nous nous prononçons pour une France indépendante, maîtresse de son destin, ...

M. Henri de Richemont. Nous aussi !

M. Alain Bocquet. ... à l'initiative de coopérations larges et mutuellement avantageuses.

M. Henri de Richemont. Nous aussi, nous sommes pour !

M. Alain Bocquet. La souveraineté de notre pays est le bien le plus précieux que nous possédons.

M. Henri de Richemont. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Vendre son patrimoine, c'est, quoi qu'on en dise, vendre des biens qui appartiennent à la collectivité, au peuple, c'est brader sa patrie !

M. Jean-Pierre Brard. Des biens inaliénables.

M. André Gérin. Exactement !

M. Pierre Favre. C'est ce que le parti communiste a fait pendant des années !

M. Alain Bocquet. Être maître de son destin, c'est avant tout produire et travailler en France. Seuls les esprits étroits y verront du nationalisme ou du protectionnisme. Car la valorisation des ressources et des atouts propres à chaque pays est une exigence absolument première. S'il est vrai que pour exister, il faut coopérer, le Gouvernement ne devrait pas oublier que la réciprocité est primordiale. Sans une relance vigoureuse de créations d'emplois qualifiés, stables et correctement rémunérés, notamment dans le secteur public, la France ne cessera de s'affaiblir face à ses concurrents comme à ses éventuels partenaires.

M. Pierre Favre. Amen !

M. Alain Bocquet. Sans un grand effort de formation, de recherche, de promotion des hommes et des femmes, notre pays ne surmontera pas sa dépendance extérieure.

M. Romy Auchaud. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Sans une coopération constructive entre les entreprises françaises en France, notre économie s'avérera de plus en plus vulnérable aux coups de boutoir des géants américains, allemands ou japonais.

M. Eric Duboc. Défaitiste !

M. Alain Bocquet. Sans une ferme volonté de reconquête et de développement du marché intérieur, la croissance en France continuera d'être tributaire d'une hypothétique reprise internationale, alors même que la conjoncture est au ralentissement, à la récession et, par voie de conséquence, aux affrontements commerciaux à l'étranger.

Sans un changement profond dans l'utilisation des ressources nationales, rompant avec l'actuelle obsession de la

rentabilité financière à tout prix, la France n'aura pas les moyens de s'extraire des dominations subies en Europe et dans le monde.

Comment ne pas évoquer à cet égard les formidables progrès technologiques qui ont été accomplis dans les domaines des télécommunications, de l'aéronautique, de l'électronique et de l'industrie nucléaire grâce aux fonds publics ?

M. Yves Verwaerde. Mais pas grâce à la CGT !

M. Alain Bocquet. Ces progrès technologiques auraient-ils été possibles sans la volonté de privilégier les entreprises nationales ?

Ce sont des nationalisations qui servent l'emploi, les salariés, le pays et non le capital, que nous avons besoin. Cela est possible comme en témoignent les acquis, mêmes limités, obtenus dans certaines entreprises, qu'il s'agisse du secteur industriel, de celui des transports ou encore de l'énergie. Le Minitel, ...

M. Eric Duboc. Le Minitel rose ?

M. Alain Bocquet. ... le TGV, le Concorde, Ariane, et bien d'autres exemples montrent que le secteur public est riche de potentiel.

Historiquement et structurellement, le secteur public constitue une spécificité française et un atout pour notre pays, à tel point qu'il a été possible de parler du « modèle industriel français ». Qu'en restera-t-il après les privatisations ?

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Qu'en reste-t-il déjà ?

M. Alain Bocquet. Ce modèle était articulé sur de grands pôles ayant pour pivot une ou plusieurs grandes entreprises nationales et, dans leur orbite, quelques grands groupes industriels publics ou privés.

Cette armature était structurante d'un double point de vue : fonctionnel car elle articulait autour d'elle les rapports interentreprises, les relations financières, les liens avec la recherche ; politique, car elle intégrait les relations Etat-industrie et constituait le point d'ancrage des politiques industrielles.

La déréglementation et la financiarisation ont totalement démantelé cette armature. Il ne s'agit pas d'idéaliser le passé ni de marquer une quelconque volonté de renouer avec lui, mais de mettre en avant ce qui est une spécificité et un atout de l'industrie française qui doit être prise en considération pour être transformée et non, comme vous le voulez, pour être sacrifiée. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Duboc. Nous ne pouvons accepter de tels propos !

M. Alain Bocquet. Certes, Renault, Pechiney, Rhône-Poulenc ou Elf-Aquitaine fonctionnent déjà en grande partie comme des entreprises privées, licenciant à tour de bras...

M. Patrick Devedjian. L'Humanité aussi licencie !

M. Guy Hormier. On n'a pas l'intention de vendre !

M. Alain Bocquet. ... et spéculant sur les places financières mondiales.

M. Guy Hormier. Si Carignon faisait son travail, il y aurait peut-être des aides à la presse !

M. Gilbert Meyer. Laissez parler votre collègue !

M. Alain Grotteray, rapporteur. Ils veulent déstabiliser leur président de groupe !

M. Patrick Devedjian. Parlez-nous des comptes de l'Humanité !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Alain Bocquet. Ils ont été rendus publics ! Abonnez-vous et vous pourrez en prendre connaissance !

M. Pierre Bédier. Plus personne ne vous lit !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. De fait, la gestion des entreprises nationalisées ne correspond pas aujourd'hui à notre conception d'un secteur public moderne.

Loin de constituer des privilèges, le progrès social, la défense des intérêts nationaux et l'efficacité peuvent être conciliés. Ces différents aspects peuvent s'épauler pour placer, comme cela a déjà pu être fait, des entreprises françaises à la pointe du développement économique, du progrès social et des mutations technologiques.

Il est paradoxal de prétendre que les gestions privées sont l'avenir, alors que monte au contraire de partout, après dix ans de libéralisme exacerbé, ...

M. Patrick Devedjian. Vous avez été au pouvoir !

M. Alain Bocquet. ... à travers les pays industrialisés, le besoin de « politique industrielle » et de « charte des services publics » en Europe, et qu'aux Etats-Unis Clinton (« Monsieur Clinton ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) est engagé dans un processus de rupture avec les années Reagan !

Mais l'expérience des nationalisations de 1982...

M. Henri de Richemont. Mauvaise expérience !

M. Alain Bocquet. ... montre aussi que la propriété étatique ne suffit pas. (« Ah ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Thomas. Et il a mis deux heures et demie pour en arriver là !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet ! Ne vous laissez interrompre ni par les applaudissements de certains de vos collègues ni par leurs interruptions !

M. Guy Hermier. Ils découvrent la lune !

M. Alain Bocquet. Je peux répéter : l'expérience des nationalisations de 1982...

M. Eric Duboc. Elles n'ont servi à rien !

M. Alain Bocquet. ... montre aussi que la propriété étatique ne suffit pas. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'ont pas dû bien comprendre !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Elle ne se justifie pas s'il s'agit d'imiter le secteur privé.

M. Patrick Devedjian. Voulez-vous bien développer ce point, je vous prie ?

M. Alain Bocquet. Une propriété publique, et non pas étatique, devrait aller de pair avec des missions publiques, s'appuyer sur des critères différents de ceux du marché financier - le rendement des fonds financiers en richesses nouvelles et non seulement en dividendes - et impulser une véritable intervention démocratique des salariés et des populations, y compris en ce qui concerne la stratégie. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Gilbert Meyer. Expliquez-vous !

M. Yves Nicolin. Reprenez votre démonstration à son début !

M. Alain Bocquet. Il y a urgence dans les industries de haute technologie, où gît l'essentiel de notre déficit d'emplois industriels.

M. Patrick Devedjian. Ce n'est pas du marxisme que cela !

M. Alain Bocquet. On ne réussira pas les nécessaires réorientations militaire - civil, les valorisations des recherches...

M. Patrick Devedjian. Vous devriez lire Marx !

M. Guy Hermier. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas ! Vous êtes un analphabète en la matière !

M. le président. Monsieur Hermier...

M. Jean-Pierre Brard. M. Devedjian a mis en cause un absent, monsieur le président ! (Rires.)

M. le président. Monsieur Hermier, vous n'avez pas à insulter un collègue ! (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

M. Guy Hermier. Mais, monsieur le président...

M. le président. Vous pouvez donner votre avis, interrompre votre président de groupe, mais vous n'avez pas à insulter un collègue !

M. Patrick Devedjian. L'insulte n'est pas marxiste : elle est léniniste !

M. Guy Hermier. Le marxisme, c'est déjà du passé ! Nous parlons du présent et de l'avenir !

M. Henri Emmanuelli. M. Hermier voulait dire que M. Devedjian était, en matière de marxisme, analphabète !

M. le président. Chers collègues, veuillez vous calmer ! Nous parlerons tout à l'heure, monsieur Emmanuelli, du caractère injurieux ou non injurieux du mot analphabète.

M. Guy Hermier. Un marxiste peut être analphabète !

M. le président. Monsieur Bocquet, veuillez continuer.

M. Patrick Devedjian. Rappel au règlement ! Je demande des excuses ! Je demande la parole !

M. le président. Pour un fait personnel ?

M. Patrick Devedjian. Oui... (Rires.)

M. le président. Dans ce cas, je vous la donnerai enfin de séance.

Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. On ne réussira pas, disais-je, les nécessaires réorientations militaire-civil, les valorisations des recherches en continuant à considérer l'emploi comme le coût à réduire, et la guerre économique comme la règle en France et en Europe.

Les règles du marché capitaliste sont incapables de servir de base à la construction des entreprises nécessaires pour maîtriser l'environnement. Une relance des réseaux et des services publics est nécessaire. Elle ne pourra pas se faire sans développement en coopération des atouts industriels publics correspondants.

Vous voulez privatiser une grande partie du secteur bancaire et des assurances.

S'agit-il d'associer le capital privé au capital public pour la réalisation de grands projets, par exemple pour l'amélioration des axes autoroutiers, pour la recherche technologique et la recherche médicale, pour assurer les grands financements nécessaires au tissu industriel de notre pays ?

S'agit-il de créer des liens durables de coopération banques-assurances-industrie-usagers pour financer l'emploi, la qualification, la formation, l'investissement productif ?

M. Gilbert Meyer. Faites le conclure, monsieur le président !

M. Alain Bocquet. Plutôt que brader ce patrimoine public, n'aurait-il pas été plus sain d'encourager les banques à investir dans des chantiers, tels que le logement, ...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. C'est ce que nous faisons !

M. Alain Bocquet. ... en baissant les taux d'intérêt pour les sociétés d'HLM et en dissuadant la spéculation immobilière ?

Cela exige de faire reculer tout un mode de gestion financière visant à faire de l'argent pour l'argent.

Cela suppose de ne pas sélectionner les demandes d'emprunts uniquement en fonction des capacités financières des demandeurs. Il ne faut pas que ce soit les tendances conjoncturelles qui guident l'action des banquiers, mais la volonté de fonder leur intervention sur l'aide au maintien et à la création d'emplois utiles.

Dans le domaine bancaire comme dans celui des assurances, le projet de loi ne fait qu'encourager la mise en concurrence au sein du marché unifié européen. Face à la pression de cette mise en concurrence féroce, les dirigeants des sociétés concernées cherchent d'abord à écraser le coût salarial et l'emploi.

M. Eric Duboc. Vous vous répétez !

M. Alain Bocquet. Ils ne pourront qu'y être incités avec le projet du Gouvernement.

La progression du pouvoir d'achat des bas et des moyens salaires et le maintien de ceux qui sont concernés par les conventions collectives et les statuts sont au contraire nécessaires. C'est une question de justice et de lutte contre le chômage, dont la progression est la conséquence de la baisse du niveau de vie !

Le SMIC à 7 500 francs n'est pas une proposition utopique, ce n'est pas un luxe pour vivre, mais un moyen de relancer notre économie. Certains rétorquent que la concurrence internationale ne le permet pas.

M. Alain Levoyer. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Si nous suivions leur logique, il faudrait alors rapidement s'aligner sur les salaires pratiqués en Thaïlande ? Qu'ils le disent clairement !

M. Eric Duboc. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Gilbert Meyer. N'importe quoi !

M. Yves Nicolin. C'est scandaleux !

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas « scandaleux » : c'est la vérité !

M. André Gérin. Exactement !

M. Yves Verwaerde. Les Français ont jugé ! Ils ne veulent pas de votre programme !

M. Alain Bocquet. Voulez-vous que je vous cite, au passage, pour vous faire réfléchir, des propos qu'a tenus récemment le président Séguin ? (« Oui ! oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. André Gérin. Ils ont besoin d'être éclairés !

M. Alain Bocquet. Il est toujours bon de faire référence au président Séguin ! (Sourires.)

M. le président. Monsieur Bocquet, laissez au président Séguin le soin d'intervenir ou de ne pas intervenir. (Rires.)

M. Alain Bocquet. Je vais le citer...

M. le président. Veuillez en rester à votre exception d'irrecevabilité.

M. Jean-Pierre Brard. Nous sommes pour le pluralisme !

M. Alain Bocquet. M. le président Séguin disait récemment : « Le plus grand des paradoxes ne serait-il pas que nos démocraties donnent raison à Marx... »

M. Christian Bergelin. A qui ?

M. Alain Bocquet. ... « au moment même où le communisme est mort... »

M. Yves Denieud. Oh oui !

M. Christian Bergelin. Trop tard !

M. Alain Bocquet. ... en réhabilitant la fameuse distinction entre libertés réelles et libertés formelles. Et puisqu'il faut le dire, disons le, le chômeur ne bénéficie que de libertés formelles, vidées de leur substance. Le chômage ne laisse rien intact, ni les hommes, qu'ils privent de leur dignité, ni les sociétés, qu'il prive de leur unité et, par conséquent, du ferment de leur développement. Il n'est pas de pays, pas de régions, pas de communes, pas de familles, qui ne soient touchées, dont l'équilibre et l'avenir ne soient compromis par la gangrène qui gagne jour après jour. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri de Richemont. Et ce n'est pas un communiste qui a dit cela, c'est nous !

M. Yves Verwaerde. C'est Séguin !

M. Guy Hermier. Tous les dirigeants de la majorité n'étaient pas d'accord avec son discours. Ne vous l'appropriez pas ! Voilà un exemple de vos contradictions, et cela ne fait que commencer !

M. Christian Bergelin. Oh ! Quel aveu !

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Le salaire est une rémunération d'une partie du travail accompli. Il n'est pas seulement une composante du prix de revient d'un produit. Les entreprises françaises ont, en 1992, réalisé 1 224 milliards de francs de profits bruts et ont versé 447 milliards de dividendes.

D'après les comptes de la nation, les profits ont été, pour la première fois depuis trente ans, supérieurs aux investissements !

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. Avec une capacité d'autofinancement de 110 p. 100, ...

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. ... elles ont mis 71 milliards de côté.

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. Les salariés ne réclament que leur dû.

Les ménages, par leur demande de consommation et leur épargne, sont des acteurs aussi importants que l'Etat et les entreprises pour le dynamisme du marché intérieur et la réussite d'un plan pour l'emploi.

M. Christian Bergelin. Merci la gauche !

M. Yves Verwaerde. Vous avez été complices !

M. Alain Bocquet. Les gains de productivité ont été exceptionnels depuis le Front populaire de 1936.

M. Eric Duboc. C'est du passé !

M. Alain Bocquet. Pourtant, la durée hebdomadaire de temps de travail n'a été diminuée que d'une heure depuis lors.

La productivité, en augmentation constante, s'est accrue de 2,2 p. 100 en 1992. Cela devrait permettre un allègement de la pénibilité et de la durée du travail.

M. Patrick Devedjian. Pour ce qui est de la pénibilité, vous êtes un expert ! *(Sourires.)*

Mme Elisabeth Hubert. Le mot « pénibilité » est-il dans le dictionnaire ?

M. Alain Bocquet. Selon les experts du XI^e Plan, réduire la semaine de travail, en maintenant les salaires, à trente-sept heures créerait 500 000 emplois.

M. Christian Bergelin. C'est de l'autocritique ?

M. Alain Bocquet. L'observatoire français des conjonctures économiques a calculé que, si l'on allait vers les trente-cinq heures dans les trois ans à venir, ce sont 1 300 000 emplois qui pourraient être créés d'ici là.

M. Guy Hermier. Voilà une proposition !

M. Alain Bocquet. La démocratie devrait être l'un des buts principaux d'un secteur public développé et moderne.

M. Christian Bergelin. Il fallait le faire ! Et vous êtes communiste !

M. Alain Bocquet. Vous vous trompez de porte.

M. Christian Bergelin. Pas du tout !

M. Alain Bocquet. Mais si !

M. le président. Monsieur Bocquet, ne vous laissez pas interrompre !

M. Christian Bergelin. Vous et vos amis n'avez jamais censuré le Gouvernement !

M. Guy Hermier. Nous l'avons censuré sur la CSG ! Mais vous avez doublé son taux !

M. le président. Monsieur Hermier, vous n'avez pas la parole !

Je vous rappelle, chers collègues, que, si le temps de parole de M. Bocquet a été fixé, selon son vœu, à deux heures trente, ce temps de parole n'est en fait pas limité. Par conséquent, je vous demande de ne pas le rallonger.

Je vous prie de bien vouloir continuer, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. Si je n'avais pas été interrompu, monsieur le président, il y a bien longtemps que j'aurais terminé mon discours ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Patrick Devedjian. Moi, je trouve que vous avez fait court !

M. Alain Bocquet. Mais, je constate que vous êtes assidu !

M. Jean-Pierre Brard. M. Devedjian n'a pourtant pas entendu le début car il n'était pas là. Vous pourriez recommencer, monsieur Bocquet. *(Rires.)*

M. Patrick Devedjian. Ce serait une bonne idée : comme je suis un peu analphabète, je dois m'instruire ! *(Nouveaux rires.)*

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. La démocratie, disais-je, devrait être l'un des buts principaux d'un secteur public développé et moderne. Loin de la vieille lune du « capitalisme populaire », la démocratie pour l'instauration de nouveaux rapports sociaux, le pluralisme dans le recrutement de l'encadrement, les débats, les discussions sont la forme d'une gestion moderne, conduisant à une plus grande efficacité de l'entreprise.

L'apprentissage ne doit pas être une nouvelle forme de précarisation de l'emploi, notamment vis-à-vis des jeunes. Ce sont 10 p. 100 du temps de travail qui devraient être consacrés à la formation.

M. Yves Verwaerde. M. Devedjian plaisante quand il vous suggérait de recommencer votre discours !

M. le président. Monsieur Verwaerde, vous pourrez demain lire l'intervention de M. Bocquet dans le compte rendu analytique.

M. Christian Bergelin. Ah non ! Quelle pénitence ce serait encore ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Brard. Le compte rendu analytique n'est pourtant qu'un résumé ! *(Rires.)*

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. L'apprentissage ne doit pas être une nouvelle forme de précarisation de l'emploi, notamment vis-à-vis des jeunes. Ce sont 10 p. 100 du temps de travail qui devraient être consacrés à la formation. Tel est l'objectif à atteindre pour assurer à tous les salariés le droit à une véritable formation professionnelle et continue, permettant une mise à jour et l'acquisition permanente des connaissances et des qualifications.

M. Yves Nicolin. Tout cela est hors sujet !

M. Alain Bocquet. Vous ne pouvez dire autre chose puisque vous considérez, quant à vous, les entreprises sans prendre en compte les salariés, les hommes et les femmes qui y travaillent !

M. Christian Bergelin. Vous faites de la provocation !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Pour vous, ce sont des maticules !

M. Yves Nicolin. Vos propos ne sont que des lignes, des mots !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Cette revalorisation du travail et de la qualification, reconnue dans les rémunérations, aurait en retour des effets positifs sur les technologies et favoriserait leur insertion dans la production. Serait ainsi inversée la tendance à l'affaiblissement de la France, qui assierait son économie sur des productions à haute valeur ajoutée.

Quel pourrait être le rôle de l'Etat ?

L'Etat actuel est paralysé par le surendettement, les déficits...

M. Christian Bergelin. Merci, la gauche !

M. Alain Bocquet. Mais vous avez une idée fautive de la gauche. Je vous ai dit tout à l'heure qu'elle était plurielle...

M. Philippe Mathot. Elle n'est pas plurielle, mais singulière !

M. Eric Duboc. Responsable mais pas coupable !

M. Alain Bocquet. ... et que, pour ma part, je parlais au nom du groupe communiste.

M. Gilbert Meyer. Ce qu'il en reste !

M. Alain Bocquet. L'Etat actuel, disais-je, est paralysé par le surendettement, les déficits et les soutiens aux marchés financiers. Il y a bien besoin d'un autre Etat qui appuie les interventions des salariés, des citoyens, des élus pour des choix en termes d'emploi efficace.

Prenons les fonds publics pour l'emploi.

M. Philippe Mathot. C'est hors sujet !

M. Alain Bocquet. Non car les fonds publics sont versés aux entreprises !

M. Philippe Mathot. Cela n'a rien à voir !

M. Alain Bocquet. Tout est dans tout et le reste dans *Télémaque* ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassem-*

blement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Patrick Devedjian. Et réciproquement !

M. Philippe Mathot. Parole d'or !

M. Alain Bocquet. Prenons les fonds publics pour l'emploi. En 1992, 235 milliards de francs ont été utilisés de façon inefficace. L'exigence de contrôle doit pousser à une réorientation des fonds dont l'utilisation est aujourd'hui axée sur l'aide à l'emploi par la baisse du coût du travail.

Ces objectifs ne sont pas utopiques. Il s'agit non pas de soustraire les entreprises nationales à l'emprise de la nation, mais de soustraire l'économie à l'emprise exclusive du capital ce qui suppose de dégonfler la bulle financière qui alimente la spéculation et exerce une pression intolérable sur l'emploi.

Notre pays ne souffre pas d'un manque de capitaux ou d'une déflation des profits, mais bien d'un système où le capital créé par le travail des hommes est gelé dans la spéculation, ce qui tarit, du même coup, la source de richesses qu'est l'emploi.

L'urgence, c'est de combattre la spéculation.

Plusieurs députés du groupe communiste. Bravo !

M. Alain Bocquet. Les banques ont une grande responsabilité pour couper les crédits à la spéculation. La France pourrait proposer à ses partenaires européens une taxation des mouvements de capitaux et notamment des opérations de change à court terme. Le SME doit être transformé ; il faut sortir de l'alternative éclatement et monnaie unique dans le cadre d'une zone mark rétrécie.

Les revenus financiers devraient être taxés au même taux que les salaires. Cela poursuit un double objectif.

M. Yves Deniaud. L'évasion !

M. Alain Bocquet. Premièrement, mettre un frein sur une économie qui favorise les rentiers au détriment des revenus du travail...

M. Henri de Richemont. Et les capitaux partent !

M. Alain Bocquet. ... Deuxièmement, financer sainement, c'est-à-dire sans amputer la consommation populaire, la sécurité sociale.

M. Henri de Richemont. Il n'y aura plus de capitaux !

M. Alain Bocquet. Vous ne voulez pas financer la sécurité sociale ?

Dès maintenant, le Gouvernement peut dissuader les placements en SICAV...

M. Henri de Richemont. C'est fait !

M. Alain Bocquet. ... placements particulièrement inféconds, chacun s'accorde désormais à le reconnaître. Il ne s'agit pas non plus de déplacer les fonds investis en SICAV sur les actions des futures privatisées.

M. Henri de Richemont. Si, c'est une bonne chose !

M. Alain Bocquet. Le credo de la Bourse est la rentabilité financière et aujourd'hui. Or, cette rentabilité stérile est critiquée bien au-delà des rangs du parti communiste.

M. Patrick Devedjian. Pas bien loin, en tout cas !

M. Alain Bocquet. Le changement de politique pour l'emploi doit avoir une impulsion nationale, mais il exige d'agir aussi pour une autre politique européenne...

M. Eric Duboc. Ah ! Revoilà Maastricht !

M. Alain Bocquet. Il n'y aura pas de relance efficace de la croissance et de l'emploi si la domination des marchés financiers et des puissances continue de conditionner les choix et les contenus d'investissement.

Concevoir une véritable initiative de croissance ce serait, simultanément aux changements internes, entamer une grande bataille politique pour une approche de la coopération économique et monétaire autre que celle de Maastricht, pour changer, dans la Communauté européenne et dans le monde, les règles du marché, de la fiscalité et du crédit pour des coopérations et de nouveaux financements stimulant le développement réel de l'emploi.

Pour combattre le processus des délocalisations qui frappent durement notre pays et que l'ouverture sans limite du capital des entreprises nationales aux investisseurs étrangers prévue dans vos privatisations ne manquera pas d'accélérer, il faut dès à présent prendre des mesures.

Les privatisations, c'est le cheval de Troie des délocalisations !

M. Rémy Auchedé. Bravo ! Belle image ! La belle Hélène ! (Rires.)

M. le président. Continuez, monsieur Bocquet ! Ne vous laissez pas interrompre par vos propres amis !

M. René Carpentier. C'est pour l'encourager !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut reconnaître que certains collègues manquent de références culturelles !

M. Alain Bocquet. La France doit au contraire à être l'initiative, en Europe et dans le monde, de coopérations tant multilatérales que bilatérales, notamment avec les pays du Sud et de l'Est.

Alors que le monde dispose de moyens sans précédent pour affronter les problèmes qui se posent à l'humanité, l'impérialisme au service des multinationales impose partout des rapports inégalitaires et des discriminations qui multiplient les tensions. Il est nécessaire d'agir contre ces pillages par la construction d'un nouvel ordre économique en luttant pour la mise en place, sous l'égide de l'ONU, de nouveaux modes de financement pour le développement et des coopérations nouvelles.

M. Yves Nicolin. Qu'est-ce que l'ONU vient faire dans les privatisations ?

M. Yves Verwaerde. On ne veut pas privatiser l'ONU !

M. Alain Bocquet. La France peut inciter la Communauté européenne, sans hésiter, le cas échéant, à le faire par elle-même et pour elle-même, à conclure des accords bilatéraux avec des pays étrangers, dans le tiers monde ou dans l'Est européen. De tels accords auraient pour base non pas des transferts sauvages de productions destinées à la réimportation, mais le développement de productions nécessaires aux peuples concernés.

Les crédits d'aide et de coopération qui, bien souvent aujourd'hui, soutiennent le pillage organisé par les groupes multinationaux, seraient réorientés au service d'une autre politique.

Le commerce international doit être basé sur le refus du dumping social. Si nécessaire, des mesures de protection au niveau des droits de douane et de l'établissement de contingents d'importations doivent être prises.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Très bien !

M. Alain Bocquet. La France doit utiliser son droit de veto (« Bravo ! » sur les bancs du groupe communiste)...

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Bien !

M. Alain Bocquet. ... dans tous les cas où ses intérêts vitaux sont mis en cause par les excès du libre-échange en Europe et dans le monde.

M. Yves Deniaud. Très bien !

M. Alain Bocquet. Elle doit prendre toutes les initiatives nécessaires pour la révision du marché unique, pour faire

échouer les diktats américains concernant l'agriculture, la taxation de nos aciers ou le boycott de nos services.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Alain Bocquet. En France, les plans de licenciements, dans les secteurs tant public que privé, ...

M. Yves Nicolin. C'est reparti !

M. Alain Bocquet. ... les restructurations et les OPA des groupes doivent être suspendus.

M. Yves Verwaerde. C'est effectivement reparti !

M. Alain Bocquet. N'ayons pas peur de défendre l'idée que, dans de nombreux domaines, il est nécessaire de « produire français » pour maîtriser et reconquérir les filières industrielles et agroalimentaires stratégiques pour développer le progrès social et l'emploi, garantir notre indépendance nationale et coopérer.

Le bond des produits achetés à l'étranger est spectaculaire entre 1983 et 1990. Par exemple, en 1990, nous étions dépendants de l'étranger, pour les fils et fibres, de 72,8 p. 100 contre 54,7 p. 100 en 1983.

Pour la chimie organique, de 71 p. 100 contre 53,3 p. 100.

M. Patrick Devedjian. Et pour la moutarde !

M. Alain Bocquet. Pour la chimie de base, de 80,2 p. 100 contre 43,8 p. 100 en 1983.

M. Philippe Mathot. Et pour les cigares ? (*Rires.*)

M. Alain Bocquet. Pour les biens d'équipement, de 61,5 p. 100 contre 43,1 p. 100.

M. Charles de Courson. Quelle image du Parlement vous donnez ! (*Exclamations et protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Oh ! Charles-Amédée, brisons-là !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bocquet.

M. Patrick Devedjian. Je n'ai pas tout compris, monsieur Bocquet, pouvez-vous reprendre ? (*Rires.*)

M. Gilles Carrez. Il faut envoyer une copie de son intervention à tous les électeurs de la circonscription !

M. Alain Bocquet. Pour les machines de bureau et informatique, de 72,8 p. 100 contre 67,4 p. 100.

Pour les machines-outils, de 52,5 p. 100 contre 40,9 p. 100 ;

Pour le matériel électrique ménager, de 75,8 p. 100 contre 53,7 p. 100.

Enfin, pour les cuirs et chaussures, de 50,2 p. 100 contre 35,9 p. 100.

M. Yves Verwaerde. Vous êtes sûr des chiffres ? (*Sourires.*)

M. Alain Bocquet. Tout à fait ! Ils sont très officiels !

Les organismes internationaux et les différents gouvernements ont évidemment des responsabilités majeures, premières. Mais là, plus que dans d'autres domaines, on ne saurait en rester aux interventions étatiques.

Si les peuples, et notamment le peuple de France, doivent agir en ces directions, l'entreprise est un terrain d'intervention également primordial. Les délocalisations résultent, en effet, de décisions prises à ce niveau. Mais il ne suffit pas de répéter des appels désespérés à la responsabilité du patronat. Les comités d'entreprise, l'action syndicale et politique sur le lieu de travail, peuvent constituer des leviers pour l'appropriation par les salariés de ces enjeux essentiels. A l'opposé des propos démagogiques sur le « salarié-actionnaire », une véritable participation à tous les niveaux des salariés est plus que jamais à l'ordre du jour.

M. Yves Verwaerde. Cela n'est pas clair ! On recommence !

M. Patrick Devedjian. Développez un peu ! C'est trop résumé ! (*Rires.*)

M. Alain Bocquet. Je peux développer autant que vous voulez !

M. le président. Non, monsieur Bocquet, vous arrivez d'ailleurs à la fin de votre intervention !

M. Jean-Pierre Brard. M. Devedjian a raison ! Cela mérite d'être développé !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Si on me le permet, monsieur le président !

Pour conclure (« Ah ! Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...

M. Patrick Devedjian. Oh non, pas tout de suite ! Pas déjà !

M. le président. Concluez, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Je vais conclure, rassurez-vous ! Ecoutez bien, cela vous concerne !

Pour conclure, j'aimerais rappeler les propos d'une personnalité qui préconisait « la société du travail libre, de l'entreprise, de la participation. »

M. Alain Levoyer. Lénine ?

M. Alain Bocquet. « Elle ne s'oppose pas au marché mais demande qu'il soit dûment contrôlé par les forces sociales et par l'Etat, de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la société. »

M. Serge Didier. Marx ?

M. Alain Bocquet. Telle est la perspective que le pape Jean-Paul II (*Rires sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) esquissait dans son encyclique *Centesimus annus* en 1991.

Telle n'est pas la voie empruntée par votre gouvernement.

Parce que d'autres choix sont possibles pour le redressement de la France, parce que la souveraineté nationale est inaliénable, le groupe communiste demande que l'Assemblée nationale vote par scrutin public l'exception d'irrecevabilité sur le projet de loi de privatisation. (« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Le Gouvernement souhaite-t-il intervenir ?...

Et la commission ?

Rappels au règlement

M. Augustin Bonrepaux. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

M. Augustin Bonrepaux. Au début de la séance, nous voulions faire un rappel au règlement, M. Idiart et moi-même, mais le débat avait commencé et vous nous avez indiqué que nous pourrions le faire lorsque M. Bocquet aurait fini son intervention.

Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 91 du règlement dont je rappelle les termes : « La discussion des projets et propositions s'engage par l'audition éventuelle du

Gouvernement, par la présentation du rapport de la commission saisie au fond et, s'il y a lieu, par l'audition du rapporteur de la ou des commissions saisies pour avis. »

Nous avons déjà dit hier ce que nous pensions du manque d'avis de certaines commissions. Nous engageons un débat important, qui conditionne l'avenir d'entreprises françaises, l'avenir de l'aménagement du territoire, de l'emploi et qui nous concerne tous dans nos circonscriptions. J'appelle en particulier l'attention des parlementaires de la région Midi-Pyrénées sur les conséquences que ce texte aura pour l'Aérospatiale.

M. Yves Verwaerde. Nous avons un mandat de nos électeurs !

M. Augustin Bonrepaux. Or, à cet instant, nous n'avons pas entendu d'explication, d'argumentation sérieuse du Gouvernement. Nous vous avons bien entendu, monsieur le ministre, mais vous avez été tellement évasif ! Vous nous avez asséné des affirmations, mais vous n'avez développé aucun argument.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Augustin Bonrepaux. Nous n'avons cessé de vous poser des questions. Que pensez-vous, par exemple, de la remarque du Fonds monétaire international selon laquelle les privatisations ne sont pas la panacée ? Que pensez-vous du résultat des privatisations ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Bonrepaux, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement !

M. Augustin Bonrepaux. Je termine, monsieur le président !

M. le président. Vous intervenez sur le fond ; ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous vous adressez au ministre ; ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Je vais donner la parole à M. Didier Migaud qui me l'a demandée, lui aussi, pour un rappel au règlement et qui pourra peut-être compléter le vôtre.

M. Augustin Bonrepaux. Je demande à M. le ministre de s'expliquer sur le résultat des privatisations, par exemple, sur l'augmentation du prix de l'électricité ou de l'eau qui en est résulté en Angleterre.

M. le président. C'est noté, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Je regrette beaucoup que le Gouvernement soit muet !

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le président, nous ne serions pas contraints de faire de multiples rappels au règlement...

M. le président. Sur quel article vous appuyez-vous, monsieur Migaud ?

M. Didier Migaud. Sur l'article 58 et, si vous le voulez, à nouveau sur l'article 88 !

Nous ne serions pas contraints de faire de multiples rappels au règlement si, de temps en temps, nous entendions M. le ministre et M. le rapporteur.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Nous n'avons pas le temps de parler !

M. Didier Migaud. Nous sommes inquiets, d'ailleurs, car nous nous demandons si M. le ministre n'a pas perdu la parole !

Nous avons examiné ce matin un projet de loi approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie

et le gouverneur de la Banque de France. M. le ministre n'a pas répondu à nos questions. Ce soir, il ne daigne pas non plus répondre à la motion de procédure de M. Bocquet, président du groupe communiste.

Nous avons écouté avec attention la déclaration de M. Bocquet. Elle a été riche, ...

M. Patrick Devodjian. Un peu rapide, peut-être ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Migaud. ... nourrie.

M. le président. C'est une explication de vote, monsieur Migaud, pas un règlement !

M. Didier Migaud. Non, ce n'est pas une explication de vote ! Je voudrais vous demander, au nom du groupe socialiste, une suspension de séance d'une heure (*protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), car il est indispensable que nous débattions entre nous pour pouvoir informer l'Assemblée de la position que prendra le groupe socialiste.

M. le président. Monsieur Migaud, avant d'accéder à votre demande, je vais donner la parole à M. Brard et nous en aurons terminé avec ces rappels au règlement.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, ce que vient de dire M. Migaud m'incite à la réflexion et je ne ferai pas de rappel au règlement maintenant. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Chers collègues, il est une heure moins dix. Nous allons, si vous en êtes d'accord, écouter dès maintenant les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Migaud. J'ai demandé une suspension de séance !

M. Alain Bocquet. Et elle est de droit !

M. le président. Certes, la suspension est de droit, mais je répète que nous pourrions, au préalable, entendre les explications de vote. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Guy Hermier. Appliquez le règlement de l'Assemblée, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Hermier, vous n'êtes pas président de séance !

M. Guy Hermier. Je l'ai été et j'ai toujours respecté le règlement !

M. Gilbert Meyer. Présidez, président ! Ne vous laissez pas faire !

M. Didier Migaud. Monsieur le président, si nous demandons une suspension de séance, c'est justement pour nous déterminer. Nous ne sommes pas en mesure maintenant de faire une explication de vote.

M. le président. Monsieur Migaud, pour des raisons liées à l'ordre du jour de demain matin, je ne peux pas accepter une heure de suspension de séance. Je vous accorde cinq minutes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le mercredi 30 juin 1993 à zéro heure cinquante-cinq, est reprise à une heure cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, l'article 58 du règlement dispose : « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale. » C'est ce que vous venez de reconnaître en me donnant la parole dès la reprise de la séance.

« La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. » Tel n'est pas le cas, aussi vais-je m'exprimer immédiatement.

Nos débats se déroulent d'une façon bien curieuse. Le Gouvernement s'apprête à mettre à l'encan vingt et une entreprises du pays, dont la plupart sont considérées par nos compatriotes comme faisant partie du patrimoine national et donc comme inaliénables. Or que constatons-nous ? Que le président de la commission des finances n'est pas là.

M. le président. Il est représenté par le rapporteur. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Oh ! mais ce n'est pas du tout la même chose !

M. Alain Griotteray, rapporteur. C'est habituel.

M. Jean-Pierre Brard. Non, cela ne suffit pas pour un texte aussi important. Surtout que celui-ci vient avant et après de nombreux débats que le Gouvernement organise à la sauvette, à la veille des vacances d'été, dans une véritable diarrhée de textes. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Yves Nicolin. Si vous ne voulez pas travailler, dites-le !

M. Gilbert Meyer. Il n'y a pas d'heure pour les braves !

M. le président. Monsieur Brard, veuillez conclure votre rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Le monsieur qui est en face m'interrompt ...

M. le président. C'est un collègue, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Bien sûr, mais il parle dans ses moustaches et je ne le comprends pas !

M. Gilbert Meyer. J'espère qu'elles vous plaisent, mes moustaches ! *(Rires.)*

M. Charles de Courson. Arrêtez, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Écoutez, Charles-Amédée du Buisson de Courson ...

M. le président. Monsieur Brard, vous n'avez pas à rappeler à tout propos les prénoms de M. de Courson. Achevez votre rappel au règlement !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je vous entends et je n'appellerai plus notre collègue que par son nom !

M. Henri Emmanuelli. C'est-à-dire ?

M. Jean-Pierre Brard. M. du Buisson de Courson je répondais, monsieur le président, à la demande insistante de M. Emmanuelli.

Je disais donc que le Gouvernement avait organisé le passage accéléré d'une série de textes extrêmement importants. Ceux que nous avons déjà examinés : code de la nationalité, flux migratoires, enseignement supérieur, loi Falloux, privatisations, indépendance de la Banque de France.

M. Jean-Jacques Descamps. Nous avons été élus pour cela !

M. Jean-Pierre Brard. Ceux qu'il s'apprête à nous soumettre : sécurité sociale, retraites, etc. Le tout à l'esbrouffe !

M. Jean-Jacques Descamps. Demandez aux électeurs ce qu'ils en pensent !

M. Jean-Pierre Brard. Et nous qui défendons les gens qui peinent, les gens qui souffrent...

M. Gilbert Meyer. Si peu ! Si mal !

M. Jean-Pierre Brard. ... et que vous ignorez parce que peu vous importe la détresse de ces millions de Français...

M. le président. Veuillez conclure votre rappel au règlement, sans revenir au fond du débat !

M. Jean-Pierre Brard. J'en suis justement au déroulement de nos travaux !

M. le président. Non ! Et un orateur de votre groupe pourra faire une explication de vote dans quelques instants.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une explication de vote. J'explique pourquoi je fais mon rappel au règlement et pourquoi certains de mes collègues vont certainement en faire un à leur tour !

Ce que nous voulons, monsieur le ministre, c'est empêcher que ce débat ne soit mené à la sauvette. Il faut donner le temps au peuple français d'être informé, pour qu'il s'organise et résiste à vos mauvais coups qui mettent en cause les intérêts de la nation. C'est pourquoi, monsieur le président, afin de réfléchir à d'autres rappels au règlement, nous demandons une suspension de séance.

M. Yves Verwaerde. C'est de l'obstruction, il l'avoue !

M. le président. Monsieur Brard, il s'agissait donc d'une demande de suspension et non d'un rappel au règlement. La suspension est de droit puisque vous avez une délégation de votre président de groupe. Je vous accorde donc cinq minutes comme au groupe socialiste.

Nous en viendrons ensuite aux explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure dix, est reprise à une heure quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappels au règlement

M. Augustin Bonrepaux. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

M. Yves Verwaerde. Ce n'est peut-être pas de l'obstruction, ça !

M. Augustin Bonrepaux. Mon rappel au règlement se fonde, mon cher collègue, sur l'article 91-4 dont je voudrais vous rappeler les termes car il est tout de même indispensable de connaître le fonctionnement de notre Assemblée.

M. le président. Monsieur Bonrepaux, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement.

M. Yves Verwaerde. Quelle patience il faut avoir !

M. Augustin Bonrepaux. Que dit l'article 91-4 ?

M. le président. Monsieur Bonrepaux, vous avez déjà fait un rappel au règlement à l'issue de la précédente suspension de séance fondé sur le même article.

M. Augustin Bonrepaux. Non, monsieur le président. Mon précédent rappel au règlement se fondait sur le premier alinéa de l'article 91. Celui-ci porte sur le quatrième, ce qui est tout à fait différent.

M. le président. Alors venez-en à votre rappel au règlement, mais sans relire l'article !

M. Augustin Bonrepaux. J'en viens donc immédiatement, monsieur le président, à mon rappel au règlement.

Je trouve inconvenant, inadmissible, méprisant pour le Parlement...

M. Yves Verwaerde. Mais non !

M. Augustin Bonrepaux. ... qu'après une exception d'irrecevabilité, ni le rapporteur de la commission ni le Gouvernement ne s'expriment.

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Ne le laissez pas parler, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, il ne s'agit pas d'un rappel au règlement. Vous avez déjà tenu ces propos tout à l'heure. Je vous retire la parole.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je ne l'avais pas demandée, mais puisque vous me la proposez. *(Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Brard, vous savez bien qu'une demande de rappel au règlement peut être matérialisée par le fait de tenir le règlement comme vous venez de le faire.

M. Jean-Pierre Brard. Effectivement.

M. le président. Cela dit, si vous ne souhaitez pas faire de rappel au règlement, n'en faites pas !

M. Jean-Pierre Brard. Si, monsieur le président.

M. le président. Soit. Nous passerons ensuite aux explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa 1. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la façon dont se déroule le débat n'est pas acceptable. Le Gouvernement veut en fait régler cette affaire à l'esbroufe.

M. le président. Vous l'avez déjà dit, monsieur Brard. Nous en venons aux explications de vote.

M. Jean-Pierre Brard. Attendez la suite, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Brard, vous avez déjà tout dit dans votre rappel au règlement précédent.

M. Jean-Pierre Brard. Attendez ! Attendez !

M. le président. Je vais donner la parole à M. Charles de Courson, qui souhaitait intervenir pour une explication de vote.

M. Jean-Pierre Brard. C'est tout à fait injuste !

M. le président. Vous pourriez également intervenir pour une explication de vote, monsieur Brard. Tout comme M. Bonrepaux, s'il le souhaite.

Exception d'irrecevabilité (suite)

M. le président. Nous en venons aux explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. Charles de Courson, pour cinq minutes.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de son interminable et surprenante intervention, notre collègue M. Bocquet s'est bien gardé de démontrer l'inconstitutionnalité du texte dont nous discutons aujourd'hui.

Le Parlement est ridiculisé et son image gravement dégradée par l'attitude de nos collègues de l'opposition.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Très bien !

M. Charles de Courson. A cette heure, 3 688 amendements ont été déposés...

M. Jean-Pierre Brard. C'est normal ! Il s'agit de l'intérêt de notre pays que vous voulez brader en vitesse !

M. Eric Duboc. Il s'agit plutôt de l'intérêt du parti !

M. Charles de Courson. ... et tirés à 220 exemplaires. Beau gâchis financier ! Belle perte de temps ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Guy Hermier. De tels propos sont scandaleux !

M. Rémy Auchédé. Ce ne sont pas des explications de vote !

M. Jean-Pierre Brard. Il est mesquin, notre aristocrate !

M. Guy Hermier. On va bientôt empêcher l'Assemblée de faire son travail !

M. Charles de Courson. Je voudrais traiter de deux points : la constitutionnalité du projet de loi et les contradictions de l'opposition en matière de privatisations et de nationalisations. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je demande à nos collègues du groupe communiste de bien vouloir respecter l'intervention de M. de Courson, comme j'ai fait respecter la longue intervention de M. Bocquet, qui a très peu parlé d'irrecevabilité.

Continuez, monsieur de Courson.

M. Guy Hermier. M. de Courson devrait commencer par respecter l'Assemblée !

M. Jean-Claude Lefort. Et la démocratie !

M. Charles de Courson. Quelles sont les contradictions de l'opposition ?

Messieurs qui siégez à gauche, oserais-je vous rappeler en introduction que c'est à l'occasion de la discussion contre l'exception d'irrecevabilité soulevée contre la loi de nationalisation, ici même, il y a douze ans ...

M. Didier Migaud. Loi sur laquelle, rappelez-vous, vos amis avaient déposé de nombreux amendements !

M. Charles de Courson. ... que M. Laignel avait employé sa fameuse formule, monument de sectarisme : « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires. »

M. Didier Migaud. Vous l'appliquez aujourd'hui !

M. Charles de Courson. Non, monsieur !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Quel culot, monsieur Migaud !

M. Charles de Courson. Afin de montrer le caractère pleinement conforme à la Constitution de ce projet, je souhaite-

rais, monsieur le ministre, dissocier et dénoncer le comportement des groupes socialiste et communiste. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est tout ce que vous avez à dire ?

M. Charles de Courson. Relisons la déclaration de principe des statuts du PS de 1972.

M. André Gérin. Faible !

M. Charles de Courson. « Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste ! »

M. Jean-Pierre Brard. C'est mauvais !

M. Charles de Courson. « C'est en ce sens que le parti socialiste - ne riez pas, mes chers collègues - est un parti révolutionnaire. »

M. André Gérin. Très faible !

M. Charles de Courson. On peut lire encore dans ce document : « La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange est indispensable à la réalisation du bien commun. »

M. Rémy Auchédé. Où est le rapport avec le débat !

M. Charles de Courson. Et enfin : « les travailleurs... peuvent donc démocratiquement supprimer l'exploitation - et par là même les classes - en restituant à la société les moyens de production et d'échange essentiel, dont la détention reste, en dernière analyse, le fondement du pouvoir. »

Tels sont les textes qui régissaient, jusqu'en 1990, le parti socialiste.

Depuis lors, nous avons eu droit à la subtile théorie du « ni-ni »,...

M. Didier Migaud. Subtile pour vous !

M. Charles de Courson. ... et au rocardisme, version 1990, qui parlait de « respiration du secteur public », terme révélateur qui tendrait à prouver que nationalisation signifie l'asphyxie.

M. Jean-Pierre Brard. Ce que c'est mauvais !

M. Charles de Courson. Après sont arrivés les penseurs, ou ceux qui croient penser. Relisons donc les pensées profondes de MM. Hollande et Moscovici, exposées dans *L'heure des choix*. Tout ce qu'ils montrent, c'est que le parti socialiste ne sait plus où il en est ; il en est réduit à la bouillabaisse idéologique.

M. Jean-Claude Bateux. C'est votre discours qui est de la bouillabaisse !

M. Jean-Pierre Brard. Il aurait mieux valu laisser M. de Courson à la Cour des comptes !

M. Charles de Courson. Je cite : « En fait, le débat idéologique sur le secteur public n'a plus lieu d'être. Le *statu quo*, ni nationalisation ni privatisation, n'a pas résisté aux ambiguïtés de l'économie mixte. Le secteur public se justifie dans des cas limités ; mais il ne peut être statique. Il doit bouger, si les entreprises concernées veulent s'associer, conquérir des marchés à l'étranger, jouer au mieux leur carte européenne. »

Écoutez la suite, elle est sublime !

La privatisation partielle...

M. Augustin Bonrepaux. Mais pas totale !

M. Charles de Courson. ... voire totale - vous avez parlé trop tôt, mon cher collègue ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) -

« c'est-à-dire l'apport de capitaux extérieurs s'impose : mais mieux vaut élargir les possibilités de l'accès à ces capitaux extérieurs, que de procéder à une politique aveugle de cessions d'actifs. La nationalisation, de son côté, peut retrouver une opportunité dès lors que l'Etat entend mener une politique offensive et respecte la concurrence, ou encore lorsque l'entreprise publique veut aborder des concurrents dans une stratégie qui soit également offensive. »

Quant à la conclusion, elle est sublime, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Changez d'adjectif. Montrez que vous avez du vocabulaire !

M. Charles de Courson. Écoutez la proposition de ces brillants penseurs : « Pourquoi ne pas substituer le "et-et" au "ni-ni" ». Car, au bout du compte, dans une économie compétitive - c'est bien la liberté - qui veut aussi dire liberté d'entrer sur le marché - qui prime et non le caractère public ou privé du capital. »

Il est vrai que le parti socialiste, après avoir servi de marchepied à François Mitterrand, ne sert plus à rien depuis. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il est vrai aussi que, lors du congrès de 1990, la socialisation des moyens de production a été jetée aux orties. Je cite les nouveaux statuts du parti socialiste.

M. Jean-Claude Lefort. Vos collègues ont honte de vous !

M. Charles de Courson. « Le parti socialiste est donc favorable à une société d'économie mixte qui, sans méconnaître les règles du marché, fournisse à la puissance publique et aux acteurs sociaux le moyen de réaliser des objectifs conformes à l'intérêt général. »

Allez, messieurs les socialistes, encore un peu de courage et vous ajusterez vos idées sur votre pratique !

M. Jean-Pierre Brard. Parlez-nous de vos textes maintenant !

M. Charles de Courson. Car, mes chers collègues, les socialistes n'ont-ils point pratiqué les ouvertures minoritaires du capital, les privatisations via les filiales, etc. ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous répondez à qui ? A M. Bocquet ou à M. Fabius ?

M. Charles de Courson. N'ont-ils point pratiqué les cessions partielles d'actifs ?

Alors, monsieur le ministre, je m'interroge sur le coma idéologique de la gauche socialiste : des statuts d'outre-tombe, une pratique contraire à ses principes.

J'en viens maintenant à mes amis communistes. (« *Pas ça ! Pas vous !* » sur les bancs du groupe communiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Pas d'insulte ! Nous ne sommes pas vos amis. Nous sommes des fils de Robespierre, nous !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Vous l'avez déjà dit. Mais n'oubliez pas qu'on lui a coupé la tête, à Robespierre !

M. Charles de Courson. Je voudrais vous relire cette pièce d'anthologie qu'est le préambule des statuts du PC version 1972, toujours en vigueur et modèle d'arriération mentale.

« Le PCF a pour but fondamental la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, société fraternelle sans exploités, ni exploités. Dans une première étape, la société nouvelle est caractérisée par la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, la collectivisation des principaux moyens de production et d'échange, l'amélioration du niveau de vie matériel et culturel du peuple, selon le principe de chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail. »

« La deuxième étape voit se créer progressivement les conditions du communisme, où l'abondance de la richesse sociale et le niveau de conscience des hommes » - c'est sublime - ...

M. Jean-Pierre Brard. Encore le même adjectif !

M. Alain Bocquet. Mais où sont les privatisations ?

M. Charles de Courson. ... « seront tels qu'il sera possible de passer à la réalisation du grand principe de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. »

M. Alain Bocquet et M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de Courson.

M. Charles de Courson. Toutes les victimes des camps de concentration communiste, de l'Archipel du goulag...

M. Alain Bocquet. Respectez les résistants !

M. Charles de Courson. ...apprécieront le paradis communiste.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Ne confondez pas l'idéal avec la perversion !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de Courson.

M. Charles de Courson. Venons-en rapidement au problème de la constitutionnalité de ce texte.

Sur ce texte, le Conseil constitutionnel sera-t-il saisi ?

M. Rémy Auchédé. Ah ! la noblesse française !

M. Jean-Pierre Brard. Staliniens à part !

M. Charles de Courson. Monsieur Brard, il n'est noblesse que de vertu. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez sûrement l'une, mais pas l'autre !

M. Charles de Courson. Monsieur Brard, il y a à droite dans cet hémicycle une plaque qui est celle de mon grand-père,...

M. Rémy Auchédé. Vous l'avez raconté à tout le monde !

M. Charles de Courson. ... mort en camp de concentration.

M. Jean-Pierre Brard. Moi, j'occupe le siège de Jacques Duclos et je n'ai pas de leçon à recevoir de vous !

M. Charles de Courson. Les trahisons auxquelles vous avez procédé dans les années quaranté avec votre secrétaire général,...

M. Alain Bocquet. Quel propos honteux, c'est un scandale !

M. Charles de Courson. ... qui a été, il faut le rappeler, un déserteur de l'armée française, (*Vives protestations sur les bancs du groupe communiste*) et vos collusions avec l'armée allemande d'occupation, ...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes un provocateur !

M. Charles de Courson. ... révélés récemment par les documents de l'Internationale communiste, vous imposent de vous taire ! (*Huées et claquemets de pupitres sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Guy Hermier. Retirez cette insulte !

M. Gilbert Biesay. C'est Vichy !

M. André Gérin. C'est inadmissible !

M. le président. Monsieur de Courson, veuillez conclure !

M. Charles de Courson. J'en reviens au problème de la constitutionnalité...

M. Rémy Auchédé. A Coblenz !

M. Guy Hermier. Nous avons été le parti des fusillés !

M. Jean-Pierre Brard. Laval !

M. Charles de Courson. Restons-en là, messieurs. Sur ce texte, le Conseil constitutionnel sera-t-il saisi ?

M. Guy Hermier. C'est inacceptable !

M. Alain Bocquet. Scandaleux. Je demande la parole.

M. Charles de Courson. L'opposition répond par l'affirmative.

M. Guy Hermier. On ne peut accepter de tels propos !

M. Alain Griotteray, rapporteur. Monsieur le président, faites-les taire !

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur de Courson.

M. Charles de Courson. J'y viens, monsieur le président !

M. Guy Hermier. Retirez cette injure, monsieur de Courson ! Excusez-vous !

M. le président. Votre temps de parole est épuisé, monsieur de Courson, concluez !

M. Charles de Courson. Toutes les précautions ont été prises,...

M. Alain Bocquet. Je demande la parole, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Bocquet, je vous demande de vous calmer et de laisser conclure M. de Courson, qui présente l'explication de vote de son groupe sur une exception d'irrecevabilité.

M. Charles de Courson. Toutes les précautions ont été prises pour que le texte qui nous est soumis soit bien conforme à la Constitution.

Plusieurs députés du groupe communiste. Des excuses ! Des excuses !

M. le président. Je vous en prie !

M. Charles de Courson. Cette exception d'irrecevabilité est donc inutile. Elle vise simplement à retarder les travaux parlementaires et essaie de dissimuler les incohérences idéologiques des socialistes et leurs divergences avec leurs alliés communistes. C'est pourquoi le groupe UDF la rejettera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Daniel Colliard. C'est vous qui êtes irrecevable !

M. Alain Bocquet. Rappel au règlement !

M. le président. Je ne suis saisi d'aucune explication de vote.

M. Augustin Bonrepaux. Si, j'avais demandé la parole ! C'est scandaleux !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, calmez-vous. Nous ne sommes pas dans un hémicycle de chiffonniers ! Votre demande n'a pas été notifiée à la présidence. Je vous donne néanmoins la parole.

M. Alain Bocquet. Rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Bocquet, vous n'avez pas la parole.

La parole est M. Bonrepaux, pour une explication de vote.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre...

M. Guy Hœrmier. C'est mieux quand on n'entend pas les injures ! Nous avons été le parti des fusillés. Il y a du sang dans notre parti !

M. le président. Allez-y, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Avec la suffisance que nous commençons à lui connaître, notre collègue Charles-Amédée...

M. le président. Monsieur Bonrepaux, je vous rappelle que vous expliquez le vote du groupe socialiste !

M. Augustin Bonrepaux. C'est ce que je ferai, monsieur le président, si vous me permettez de m'exprimer, mais demandez à M. Charles-Amédée du Buisson de Courson de se calmer un peu.

M. le président. Monsieur Bonrepaux, tout le monde va se calmer dans l'hémicycle, et je vous demande de présenter l'explication de vote de votre groupe.

M. Augustin Bonrepaux. C'est ce que je vais faire, monsieur le président.

Nous n'avons pas entendu tout à l'heure une explication de vote, mais des propos qui ne sont malheureusement pas honneur au Parlement.

M. André Gérin. Exactement !

M. Jean-Pierre Brard. Des vociférations !

M. Augustin Bonrepaux. Je vais, pour ma part, expliquer pourquoi le groupe socialiste votera l'exception d'irrecevabilité.

Tout d'abord, nous n'avons pas entendu un argument sérieux du Gouvernement. Le Gouvernement procède par postulat en nous expliquant que tout ce qui relève de l'initiative privée est meilleur que ce qui procède de l'initiative publique et qu'il faut donc privatiser. Mais je regrette, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, que vous n'ayez pas répondu à mes questions.

Je vous ai posé une question sur le dernier rapport du Fonds monétaire international. Ce rapport indique que les privatisations qui se multiplient dans le monde ne sont pas la panacée et que leurs résultats ont été décevants dans beaucoup de pays.

M. Alain Bocquet. Parfaitement !

M. Augustin Bonrepaux. Par ailleurs, un rapport réalisé par la Chambre des communes nous apprend que la privatisation de l'électricité en Grande-Bretagne a donné de « piètres résultats », pouvant induire de « sérieux dommages ». La commission auteur de ce rapport estime qu'il est nécessaire de s'inquiéter sans attendre des effets de la réforme, bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions définitives.

Et vous, messieurs et chers collègues, vous voulez vous lancer allègrement dans les privatisations en nous expliquant que c'est mieux ...

M. Yves Verwaerde. Oui !

M. Augustin Bonrepaux. ... sans vous être informés des conséquences qu'elles ont eues ailleurs !

M. Jean-Jacques Descamps. Comparez British Airways et Air France !

M. Augustin Bonrepaux. Certains y feront peut-être des bénéfices, mais il faudrait savoir qui. En tout cas, pas les consommateurs : toujours dans le même rapport, on explique que le prix de l'électricité en Grande-Bretagne a beaucoup augmenté pour le consommateur. Et dans un

autre rapport concernant le même pays, nous pouvons lire que le prix de l'eau va fortement augmenter en Grande-Bretagne à la suite des privatisations : plus de 126 p. 100 en cinq ans !

M. Xavier de Roux, rapporteur pour avis. Mais la distribution d'eau est privée en France !

M. Augustin Bonrepaux. Pas partout, et en particulier pas dans mon département, mon cher collègue !

M. Yves Deniaud. Elle est potable ? (Sourires.)

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas pour ça qu'elle est meilleur marché ! C'est grotesque !

M. Augustin Bonrepaux. Quant à la mise en cause de l'indépendance nationale et de la vente de notre patrimoine stratégique, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, nous ne vous avons pas encore entendus nous expliquer quelles pourraient en être les conséquences.

En revanche, un des rapporteurs pour avis, absent ce soir, nous a fait part de ses inquiétudes à propos de trois entreprises dont une partie de l'activité est liée à la défense : Aérospatiale, la SNECMA et Thomson.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la commission de la défense a demandé à se saisir pour avis de ce texte.

De l'avis même de ce rapporteur, « pour ces trois entreprises, la privatisation ne va pas de soi. L'emprise forte et ancienne de l'Etat sur la fabrication des armements, d'une part, le souci de ne pas porter atteinte à notre indépendance nationale, d'autre part, expliquent sans doute les craintes exprimées ici ou là, qui rendent nécessaires les explications claires sur le sens que notre commission a donné à son approbation à ce projet. »

Quelles explications claires avons-nous entendues du Gouvernement sur ce sujet ? Aucunes ! En revanche, je pourrais vous faire part de l'inquiétude d'un élu de la Haute-Garonne...

M. Yves Verwaerde et M. Jean-Jacques Descamps. Non !

M. Eric Duboc et M. Yves Nicolin. Les cinq minutes sont écoulées !

M. Augustin Bonrepaux. ... qui écrit aux parlementaires de demander à l'Etat - et il vaut mieux le dire aujourd'hui, avant que vous ne commettiez un tel impair - de revoir sa position sur son projet de privatisation d'Aérospatiale, dans sa forme actuelle. Tous les députés de la majorité pensent-ils vraiment que la privatisation d'Aérospatiale est une bonne cause ? Si oui, pourquoi tous les députés de Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne ont-ils déposé des amendements pour exclure Aérospatiale de la liste des sociétés à privatiser ? La privatisation totale est incompatible avec les contraintes des cycles industriels à long terme.

M. Yves Verwaerde. Nous, nous respectons nos engagements vis-à-vis de nos électeurs. Cela vous surprend, sans doute !

M. Augustin Bonrepaux. Il n'est pas possible d'avoir un débat sérieux dans cette enceinte ! Il n'est pas possible d'exprimer les craintes d'une région, les craintes d'une population, les craintes des salariés.

M. Yves Verwaerde. Les socialistes ne connaissent pas le respect des engagements !

M. Augustin Bonrepaux. ... Vous cherchez à empêcher tout débat sur une question pourtant essentielle pour l'aménagement du territoire. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Yves Verwaerde. Mais c'est vous qui faites obstruction depuis des heures !

M. le président. Vous devez conclure, monsieur Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Vous allez empêcher le débat avec le 49-3 et vous voulez bâillonner l'opposition. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Gérin. Vous voulez agir à la sauvette !

M. Yves Verwaerde. Vos amis et vous parlez depuis quatre heures pour ne rien dire !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, veuillez conclure.

M. Augustin Bonrepaux. Vous voulez m'empêcher d'expliquer comment les nationalisations de 1982 ont permis de redresser un certain nombre d'entreprises qui étaient au bord de la faillite. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Deniaud. 150 000 chômeurs de plus ! Parlons-en !

M. Patrice Devedjian. Et le Crédit lyonnais ?

M. Augustin Bonrepaux. Chers collègues, permettez une petite lecture : « Une année faste pour l'État. Forte progression des dividendes : selon les chiffres publiés par la commission des finances de l'Assemblée nationale, les dividendes versés par les entreprises du secteur public industriel au titre de l'exercice 1989 devraient atteindre 4,3 milliards de francs cette année, c'est-à-dire un quasi-doublement. »

M. Jean-Jacques Descamps. Et les pertes ?

M. Augustin Bonrepaux. Ce sont ces nationalisations qui ont permis, par exemple, à l'entreprise Pechiney de rester dans l'Ariège.

M. Yves Deniaud. Et d'acheter Triangle !

M. Augustin Bonrepaux. Et c'est cela que vous voulez démanteler ?

M. le président. Monsieur Bonrepaux, veuillez conclure et cessez de hurler !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, répondez à quelques questions simples...

M. le président. Monsieur Bonrepaux, les comptes rendus ne peuvent plus noter vos propos. Cessez de hurler et parlez distinctement dans le micro !

Mme Elisabeth Hubert. Il ne crie pas, il vocifère ! Il éructe !

M. Augustin Bonrepaux. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, quelle stratégie industrielle adopterez-vous désormais ? Quelle relance proposez-vous pour l'économie ? Quelles réponses apportez-vous à l'inquiétude du personnel ? Quelles garanties envisagez-vous pour leur statut ? Quelle sera la place des salariés dans l'entreprise ? Quels droits auront les travailleurs dans l'entreprise et dans les conseils d'administration ?

Vous prétendez, mes chers collègues, que nous parlons des privatisations depuis hier soir. C'est vrai, mais avouez qu'aucun de vous n'a abordé des questions importantes, ces questions qui préoccupent les travailleurs...

M. le président. Monsieur Bonrepaux, concluez !

M. Augustin Bonrepaux. Je n'ai entendu personne, monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, parler de l'avenir des travailleurs.

M. Eric Duboc. Mais il n'y a que vous qui parlez !

M. le président. Monsieur Bonrepaux, concluez !

M. Yves Verwaerde. C'est de l'obstruction systématique !

M. Augustin Bonrepaux. Et pourtant, c'est ce qui devrait nous intéresser le plus ; car l'entreprise, ce sont d'abord les travailleurs qui la font ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Verwaerde. Quelle patience ! Quelle patience a le Gouvernement !

Rappel au règlement

M. Alain Bocquet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bocquet. Tout à l'heure, l'orateur giscardien de la majorité a tenu des propos inacceptables, insultants pour le groupe communiste que j'ai l'honneur de présider. Je veux simplement rappeler ici que notre parti a été qualifié du douloureux mais combien noble nom de « parti des fusillés ». Or les insultes pleuvent.

M. Yves Verwaerde. On ne refait pas l'histoire, c'est tout !

M. Alain Bocquet. Je demande à cet orateur de bien vouloir les retirer, d'autant qu'un membre de notre groupe a été nommément insulté.

M. Alain Griotteray, rapporteur. Les excuses devraient être réciproques !

M. le président. Monsieur de Courson, je vous donne la parole, mais pour répondre à la demande de M. Bocquet sur les affirmations que vous avez tenues à la tribune, et non pour reprendre un débat sur le fond.

M. Yves Verwaerde. Mais il n'a rien dit de mal ! Pour Marchais, il avait raison !

M. Charles de Courson. Je n'ai pas parlé de Georges Marchais, mais de Maurice Thorez qui a déserté l'armée française en 1939.

Plusieurs députés du groupe communiste. Et le général de Gaulle ?

M. Charles de Courson. Le général de Gaulle n'a pas déserté en 1939 ! Il s'est battu au sein des troupes françaises !

M. le président. Monsieur de Courson, je vous ai demandé simplement une réponse.

M. Charles de Courson. Absolument ! Donc, je ne retire pas, monsieur le président, des faits historiques : M. Maurice Thorez a déserté l'armée française en 1939 et s'est réfugié en Union soviétique.

M. Jean-Pierre Brard. Pétainiste !

M. le président. Je regrette que ces rappels à l'histoire, quel que puisse être l'avis de chacun,...

M. Alain Griotteray, rapporteur. La vérité !

M. le président. ... quelle que puisse être la réalité vue d'un côté ou d'un autre, de cet hémicycle, viennent troubler ainsi cette fin de séance consacrée à une exception d'irrecevabilité à propos des privatisations.

M. Eric Duboc. Bravo, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Bocquet, je vais vous redonner la parole. Mais ensuite, nous passerons soit à l'explication du vote de votre groupe, soit au vote par le scrutin public qu'a réclamé votre groupe.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Henri Emmanuelli. La majorité se ridiculise !

M. Alain Bocquet. Je constate que l'orateur persiste et signe...

M. Yves Verwaerde. Calmez-vous un peu !

M. Henri Emmanuelli. Quand on veut que les choses se calment, on n'envoie pas des individus pareils à la tribune !

M. le président. Monsieur Bocquet, poursuivez votre rappel au règlement.

M. Alain Bocquet. Je vous remercie, monsieur le président.

Je constate que l'orateur du groupe majoritaire persiste et signe. En l'occurrence, je le renvoie aux échanges de courrier entre le général de Gaulle et l'homme d'Etat qu'était Maurice Thorez, aux *Mémoires* dans lesquels le général de Gaulle parle de Maurice Thorez et de son engagement pour défendre la France et pour la redresser au lendemain de la guerre. Que cet orateur retourne donc à ses chères histoires. Il est dommage qu'on en vienne à de tels propos ; telle n'est pas la coutume dans notre hémicycle.

M. Jean-Pierre Brard. C'est un révisionniste !

M. Alain Bocquet. Je ferai preuve de quelque indulgence, car c'est un nouveau député...

M. Alain Griotteray, rapporteur. Ça nous a rajeunis !

M. Alain Bocquet. ... mais il devrait tout de même apprendre à ne pas tenir de propos insultants à l'égard de notre groupe qui ne mérite pas cela, chacun le sait !

M. Adrien Zeller. Les attaques personnelles, c'est vous qui les avez proférées lorsque M. de Courson était à la tribune !

M. Alain Bocquet. Moi ? Contre qui ? Je n'ai jamais proféré aucune insulte !

M. Jean-Claude Lefort. Vous arrivez, monsieur Zeller ! Ça fait cinq minutes que vous êtes là ! Alors, de grâce !

Exception d'irrecevabilité (suite)

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Alain Bocquet et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste et le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	88
Contre	493

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

FAIT PERSONNEL

M. le président. En application de l'article 58, alinéa 4, du règlement, la parole est à M. Patrick Devedjian, pour un fait personnel.

M. Patrick Devedjian. Monsieur le président, tout à l'heure, le groupe communiste a créé un incident à propos des échanges qu'il a eus avec M. de Courson. Mais je constate que le groupe communiste est lui-même responsable de la mauvaise ambiance et du climat d'invective qui a régné dans cette assemblée. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Hermier, en particulier, m'a qualifié d'analphabète. Il a certainement raison. J'ai beaucoup de choses à apprendre et surtout de lui. Cela dit, de la part d'un professeur, c'est un aveu d'échec, et je le considère comme tel.

M. Rémy Auchedé. Il ne vous a pas eu comme élève !

M. Patrick Devedjian. Mais, plus grave, de la part d'un parti qui se considère comme le représentant des gens les plus démunis, jeter ainsi l'opprobre sur les analphabètes, qui sont fort nombreux dans ce pays et qui, après tout, ont bien le droit d'être représentés au Parlement, c'est vraiment faire montre d'une volonté de discrimination fort peu sociale et très étonnante.

M. Yves Verwaerde. Excellent !

M. Patrick Devedjian. J'ajoute que, tout au long de cette séance, nous avons entendu à plusieurs reprises M. Brard s'amuser du prénom et du patronyme de M. de Courson en lui donnant du Charles-Amédée de Buisson du Courson. M. de Courson a les origines sociales qu'il peut.

M. Jean-Pierre Brard. Je ne les lui reproche pas.

M. Patrick Devedjian. Nous avons chacun les nôtres, plus ou moins glorieuses. Mais je déteste, monsieur Brard, toutes les formes de racisme, y compris le racisme social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Je serai très court, monsieur le président. J'ai oublié de vous demander que la question que j'ai soulevée au sujet des propos de M. de Courson soit examinée par le Bureau de l'Assemblée.

M. le président. J'en prends note et je transmettrai votre demande au Bureau.

La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Je voudrais proposer à Patrick Devedjian, qui est avocat, un compromis : présentons-lui nos excuses pour la moitié, alpha, et restons-en là pour la fin du mot. (*Rires.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier, pour quelques mots sur le même ton, j'espère.

M. Guy Hermier. Je regrette, monsieur Devedjian, que vous ayez mal pris l'épithète d'analphabète. Vous m'avez mal écouté. Je vous avais traité « d'analphabète en marxisme », puisque vous accusez le président de mon groupe de tenir un discours qui n'était pas conforme au marxisme. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que nous avons beaucoup évolué depuis.

M. Patrick Devedjian. Oh oui !

M. Guy Hermier. Je ne crois pas que vous soyez le meilleur juge sur ce qu'est le marxisme, son évolution actuelle et celle

du parti communiste sur ces questions. J'avais simplement constaté ce fait. Je ne me serais pas permis de vous traiter d'analphabète. Vous avez assumé le terme et je vous en laisse la responsabilité.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 29 juin 1993 de M. François d'Harcourt une proposition de loi organique tendant à créer dix sièges du Conseil économique et social et attribués aux retraités.

Cette proposition de loi, n° 397, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 29 juin 1993, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, reportant l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

Ce projet de loi, n° 396, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de privatisation n° 345 adopté par le Sénat (rapport n° 392 de M. Alain Griorteray, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Allocution de M. le président ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(réunion du mardi 29 juin 1993)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 30 juin 1993, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé :

Mardi 29 juin 1993, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat (n° 345-392).

Mercredi 30 juin 1993, le matin, à dix heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat (n°s 345-392) ;

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Allocution de M. le président de l'Assemblée nationale ;

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes ;

Suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat (n° 345-392).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat (n° 345-392).

ORGANISATION DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1994

La conférence des présidents a arrêté les modalités de la discussion du projet de loi de finances pour 1994 qui aura lieu du mardi 12 octobre au mercredi 17 novembre 1993, conformément au calendrier ci-après.

La conférence a organisé sur quatre-vingt-quatorze heures la discussion des fascicules budgétaires, soit vingt-deux heures pour les commissions, cinquante-deux heures pour les groupes et vingt heures pour les interventions d'ordre général du Gouvernement.

Les différentes discussions se dérouleront en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et aux réponses du Gouvernement.

La liste des différentes discussions sera établie par la commission des finances au début du mois de septembre.

Le Gouvernement, les commissions et les groupes devront faire connaître pour le 23 septembre 1993 la répartition de leur temps de parole entre ces discussions.

	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR	TOTAL
Mardi 12 octobre	-	2 h 15 (1)	2 h 30	4 h 45
Mercredi 13 octobre	3 h 00	3 h 00 (2)	2 h 30	8 h 30
Jeudi 14 octobre	3 h 00 (3)	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Vendredi 15 octobre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Total (première partie) ...				33 h 15
Mardi 19 octobre	3 h 00	2 h 15	2 h 30	7 h 45
Mercredi 20 octobre	3 h 00	3 h 00	2 h 30	8 h 30
Jeudi 21 octobre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Vendredi 22 octobre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Lundi 25 octobre	-	4 h 30	2 h 30	7 h 00
Mardi 26 octobre	3 h 00	2 h 15	2 h 30	7 h 45
Mercredi 27 octobre	3 h 00	3 h 00	2 h 30	8 h 30
Jeudi 28 octobre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Vendredi 29 octobre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Mardi 2 novembre	3 h 00	2 h 15	2 h 30	7 h 45
Mercredi 3 novembre	3 h 00	3 h 00	2 h 30	8 h 30
Jeudi 4 novembre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Vendredi 5 novembre	3 h 00	4 h 30	2 h 30	10 h 00
Lundi 8 novembre	-	4 h 30	2 h 30	7 h 00
Mardi 9 novembre	3 h 00	2 h 15	2 h 30	7 h 45
Mercredi 10 novembre	3 h 00	3 h 00	-	6 h 00
Lundi 15 novembre	-	4 h 30	2 h 30	7 h 00
Mardi 16 novembre	3 h 00	2 h 15	2 h 30	7 h 45
Mercredi 17 novembre	3 h 00	3 h 00	2 h 30	8 h 30
Total (deuxième partie) ...				159 h 45

(1) La durée pour le mardi prend en compte la communication hebdomadaire du Gouvernement, ainsi que la tenue de la conférence des présidents à 19 heures.

(2) La durée pour le mercredi prend en compte la séance de questions au Gouvernement.

(3) Conformément à l'usage, il n'y aurait pas de séance de questions orales.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 4^e séance

du mardi 29 juin 1993

SCRUTIN (N° 116)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Alain Bocquet au projet de loi de privatisation, adopté par le Sénat.

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	88
Contre	483

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 257.

Non-votants : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Contre : 215.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 57.

Groupe communiste (23) :

Pour : 23.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 8. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie et Emile Zaccarelli.

Contre : 10.

Non-votants : 5. - MM. Jean-Louis Borloo, Alfred Muller, Mme Christiane Taubira-Delasson, MM. Paul Vergès et Aloyce Warhouver.

Non-inscrits (1) :

Contre : 1. - M. Michel Noir.

Ont voté pour

MM.

Gilbert Annette
François Assani
Henri d'ASTOUS
Rémy Audo
Jean-Marc Ayrault
Jean-Pierre Balligand
Claude Bartolone
Christian Bataille
Jean-Claude Béteux
Gilbert Baumet
Jean-Claude Bouchaud
Michel Bureau
Gilbert Bussy
Alain Buzquet
Jean-Claude Buisson
Augustin Buzquet

Jean-Michel
Jouhaux
Didier Boulaud
Jean-Pierre Brizio
Patrick Brunson
Jean-Pierre Proulx
Jacques Brunson
René Carpentier
Laurent Cahala
Bernard Charles
Jean-Pierre
Christmann
Daniel Colard
Camille Couratier
Mme Martine David
Bernard Devalde

Jean-Pierre
Defontaine
Bernard Derostier
Michel Destot
Julien Drey
Pierre Ducout
Dominique Duplat
Jean-Paul Durieux
Henri Emmanuel
Laurent Fabis
Régis Fauchoit
Alain Ferry
Jacques Fisch
Pierre Garçonnet
Kamilo Gots
Jean-Claude Gayrot

André Gérin
Jean Glavaay
Michel Grandpierre
Maxime Grenet
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hernier
Jean-Louis Idier
Mme Marguerite
Jacquelin
Frédéric Jallon
Mme Janine Jambu
Serge Jaquin
Charles Joubert
Jean-Pierre Kuchelski
André Labarrière

Jack Lang
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Claude Lefort
Louis Le Pen
Alain Le Vern
Martin Malvy
Georges Marchais
Marius Mame
Didier Mathis
Jacques Mellick
Paul Mercieca
Louis Merzadon
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Ernest Montoumy

Mme Véronique
Néretz
Louis Pierra
Paul Quilès
Alain Rodet
Mme Ségolène Royal
Georges Sarre
Gérard Saumade
Roger-Gérard
Schwartzberg
Henri Sère
Jean-Pierre Soisson
Bernard Tapie
Jean Tarflet
Emile Zaccarelli.

Ont voté contre

MM.

Jean-Pierre Abelin
Jean-Claude Abrioux
Bernard Acoy
Mme Thérèse Aillaud
Léon Alimi
Pierre Albertini
Mme Nicole Ameline
Jean-Paul Anciaux
Jean-Marie André
René André
Anicet Anquet
Daniel Arina
Henri-Jean Arraud
Jean-Claude Asphe
Philippe Aubourg
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Raymond-Max Aubert
Jean Anciaux
Gautier Audinat
Mme Martine Aurillac
Pierre Bachelot
Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Claude Babin
Patrick Balkany
Claude Barade
Gilbert Barbier
Jean Barrot
Didier Barrot
François Baroin
Raymond Barre
Jacques Barrot
André Barrot
Hubert Barrot
Jean-Pierre Bastiani
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Charles Beau
Jean-Louis Beaumont
René Beaumont
Pierre Bidart
Jean Bigault
Didier Bignon
Christian Bignolle
Jean-Louis Biver
André Bithal

Jean-Gilles
Berthoin
Jean-Marie Bertrand
Léon Bertrand
Jean Besson
Raoul Bétolle
Jérôme Bignon
Jean-Claude Biron
Claude Biron
Jacques Blanc
Michel Boudreau
Roland Blum
Gérard Boche
Jean de Boissieu
Mme Marie-Thérèse
Bouillon
Philippe
Bourcier
Yves Bournot
Yvon Bournot
Mme Jeanine
Bourvois
Franc Boretta
Mme Emmanuelle
Bouillon
Alphonse Bourgeois
Bruno Bourg-Broc
Jean Bourget
Mme Christine Boute
Loïc Bourvil
Michel Bourvil
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Lucien Brunet
Philippe Buisson
Jean Buisson
Jacques Buisson
Louis de Buisson
Jacques Buisson
Dominique Buisson
Christian Cabal
Jean-Pierre Cabal
François Cabal
Jean-François Cabo
Bernard Cayeux
Pierre Cado
Grégoire Carrière

Antoine Carré
Gilles Carrez
Michel Carrozzini
Gérard Caragnin
Mme Nicole Casta
Jean-Charles Cavallé
Jean-Pierre Cave
Robert Cazalet
Richard Cazeaux
Arnaud Cazis
d'Heuland
Charles
Cassidi-Raymond
Jacques
Chaban-Delmas
René Chabat
Jean-Yves Chevillard
Edouard Chenu
Jean-Paul Charlié
Serg. Charles
Jean Charrois
Jean-Marc Chatriot
Philippe Chastel
Georges Chassagnon
Ernest Chastère
Gérard Charpin
Jacques Chirac
Paul Chifflet
Jean-François Chisty
Mme Colette
Collocand
Jean-Pierre Cognat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombani
Thierry Comblat
Gérard Corva
François
Corvet-Gestelle
René Couron
Mme Anne-Marie
Coudere
Raymond Couderc
Bernard Couderc
Charles de Courson
Alain Coussin
Bertrand Coussin

Yves Cozain
Jean-Michel Courve
René Couvez
Charles Cova
Jean-Yves Cozza
Henri Cuy
Jacques Cypria
Christian Daniel
Alain Daillat
Olivier Darraon
Olivier Darault
Marc-Philippe
Dambreux
Gabriel Deblock
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Jean-Claude Decagny
Lucien Deganchy
Arthur Dehaene
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Richard Dell'Agola
Pierre Delmar
Jean-Jacques Delmas
Jean-Jacques Delvaux
Jean-Marie Desauges
Claude Demonceaux
Christian Demuyck
Jean-François Desiau
Xavier Desiau
Yves Deslerod
Léonce Deprez
Jean Desaulis
Jean-Jacques Descamps
Alain Desquet
Patrick Devoldras
Emmanuel Dewees
Claude Dhémin
Serge Didier
Jean Diebold
Willy Diégillo
Eric Dolige
Laurent Domasati
Maurice Doucet
André Droitcourt
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Eric Duboc
Philippe Dubocq
Mme Danielle Dufes
Xavier Dupuis
Christian Dupuy
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean-Paul Escribac
Christian Estrosi
Jean-Claude Etienne
Jean Falala
Hubert Falco
Michel Faugot
André Fauteux
Jacques-Michel Faure
Pierre Favre
Jacques Féron
Jean-Michel Ferrand
Grazienn Ferrari
Charles Fèvre
Gaston Flème
Nicolas Fontanier
Jean-Pierre Foucher
Jean-Michel Fougères

Gaston Franco
Marc Frayse
Yves Fréville
Bernard de Froment
Jean-Paul Fechs
Claude Galliard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Etienne Garnier
René Garrec
Daniel Garrigue
Pierre Gascher
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Caillé
Hervé Gaynard
Jean Geney
Germain Gegeerwin
Aloys Geoffroy
Alain Gest
Jean-Marie Givieux
Charles Gheerbrant
Michel Ghysel
Claude Girard
Valéry
Glacard d'Estaing
Jean-Louis Godeffroy
Claude Gougeon
Michel Godard
Jacques Godfrain
François-Michel
Goussot
Georges Gorae
Jean Gouzy
Philippe Goujon
Christian Gourmeles
Mme Marie-Fanny
Gourray
Jean Gravier
Jean Grenet
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Groddier
Louis Guédec
Ambroise Gaellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Mme Evelyn Gwibez
François Galland
Jean-Jacques Guillot
Michel Habig
Jean-Yves Haby
Gérard Hamel
Michel Hansson
François d'Harcourt
Joël Hart
Pierre Heiller
Pierre Hérisson
Pierre Hérisson
Patrick Hignot
Mme Françoise
Hostaller
Philippe Hostillon
Pierre-Rémy Hourin
Mme Elisabeth Hubert
Robert Huguenard
Michel Humeau
Jean-Jacques Hyest
Amédée Inbert
Michel Inchaupé

Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Yvon Jacob
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Gérard Jeffray
Jean-Jacques Jegou
Antoine Joly
Didier Julia
Jean Juvenat
Gabriel Kasperet
Aimé Kergeris
Christian Kert
Jean Kiffer
Joseph Kilfa
Patrick Labaue
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Laquilha
Henri Lelanne
Jean-Claude Lemari
Raymond Lamontagne
Edouard Landrain
Pierre Lang
Philippe
Langenieux-Villard
Harry Lapp
Gérard Lavrat
Louis Lanza
Thierry Lazaro
Bernard Lecia
Pierre Lefebvre
Marc Le Fur
Philippe Legras
Pierre Lelouch
Jean-Claude Lemaxie
Jacques Le Nay
Jean-Claude Lenoir
Gérard Léonard
Jean-Louis Leonard
Serge Lepeltier
Arnaud Laperce
Pierre Lequillier
Bernard Leroy
Roger Lesca
André Lesueur
Edouard Leveau
Alain Levoyer
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
François Loas
Arsène Lux
Alain Madalle
Claude Malheret
Jean-François Mancel
Daniel Mandou
Raymond Marcollin
Yves Marchand
Claude-Gérard Marcus
Thierry Mariani
Hervé Marthe
Alain Martel
Alain Marraud
Jean Marraudon
Christian Martin
Philippe Martin
Mme Henriette
Martinez
Patrice
Martin-Labande
Jacques Mandes-Ar

Jean-Louis Masson
Philippe Mathot
Jean-François Mattel
Pierre Mazaud
Michel Mercier
Pierre Merli
Denis Merville
Georges Mesurin
Gilbert Meyer
Michel Meylan
Pierre Miccaux
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Odile Moiria
Aymeri
de Montargis
Mme Louise Moreau
Jean-Marie Marias
Georges Métron
Alain Moyse-Bressand
Bernard Murat
Renaud Messier
Jacques Myard
Maurice
Nénon-Prastabo
Jean-Marc Nesme
Mme Catherine
Nicolas
Yves Nicola
Michel Noir
Hervé Novelli
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Dominique Pallé
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Pierre Pascaillon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Jacques Pélimard
Daniel Penec
Jean-Jacques
de Peretti
Michel Péricard
Francisque Perrut
Pierre Petit
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert

Mme Yann Plat
Daniel Picotin
Jean-Pierre
Pierre-Bloch
André-Maurice Pibouée
Xavier Pistat
Etienne Plat
Serge Prigant
Ladislav Poslatow
Bernard Pons
Jean-Pierre Pout
Marcel Porcher
Robert Poujade
Daniel Poulou
Alain Poyart
Jean-Luc Priel
Claude Pringalle
Jean Priou
Pierre Quillet
Jean-Bernard Raimond
Eric Raoult
Jean-Luc Reitzer
Charles Revet
Marc Reymann
Georges Richard
Henri de Richemont
Jean Rigaud
Mme Simone Rignault
Pierre Rinaldi
Yves Rissat
Jean Roatta
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rochelle
Mme Marie-Josée Roig
Marcel Roques
Serge Roques
Jean Romelot
André Romi
José Romi
Mme Monique
Rozeau
François Roume
Yves Roussel-Rouard
Max Roustan
Jean-Marie Roux
Xavier de Roux
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Elizer
Frédéric
de Saint-Seraiz

Rudy Salles
André Santini
Joël Sarlot
Bernard Saugy
François Sauvadet
Mme Suzanne
Sauvaigo
Jean-Marie Schleret
Bernard Schreier
Jean Seitzinger
Bernard Serrou
Daniel Sosalge
Alain Seguesot
Frantz Seitzinger
Guy Teissier
Paul-Louis Teauillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean-Pierre Thomas
Frank
Thomas-Richard
Jean Tiberi
Alfred
Tressy-Palluogues
Gérard Trémège
André Trigano
Georges Tron
Anicet Turloy
Jean Ueberching
Jean Urbanak
Léon Vachet
Jean Vallet
Yves Van Haecle
Christian Vanneve
François Vanneu
Philippe Vasseur
Jacques Vernier
Yves Verwerde
Mme Françoise
de Veyriass
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Claude Virec
Robert-Vincent Vivien
Gérard Volain
Michel Volain
Michel Vauvert
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Philippe Séguin, Président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Jean-Louis Borloo, Alfred Muller, Mme Christiane Taubira-Delannoy, MM. Paul Vergès et Aloyse Warbouyer.

Mise au point au sujet du présent acrotin

(Sous réserve des dispositions de l'article 61, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean-Louis Borloo a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 an	114	912	
33	Questions 1 an	113	594	
03	Table compte rendu 1 an	55	95	
03	Table questions 1 an	54	103	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
	LEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu 1 an	104	574	
35	Questions 1 an	103	375	
05	Table compte rendu 1 an	55	95	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
35	Table questions 1 an	34	57	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire 1 an	704	1 787	
27	Série budgétaire 1 an	213	334	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
00	Un an 1 an	703	1 688	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F OLYJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)